

RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES

DECHETS



AOUT 2019

SYNTHESE 4

- 1. Poursuite de la diminution des frequences de collecte des dechets menagers..... 5**
 - 1.1 les communes rurales..... 5
 - 1.2 les communes péri-urbaines **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.3 le centre-ville de Lorient..... 5
 - 1.4 les professionnels du tourisme sur Larmor Plage..... 6
- 2. Deploiement de nouveaux bacs pour la collecte des biodechets..... 6**
- 3. Evolution des tonnages collectes en 2018 7**
 - 3.1 Les tonnages de l'Agglomeration 7
 - 3.2 Lorient Agglomeration en Bretagne 8
 - 3.3 Lorient Agglomeration en France 8
- 4. Amelioration du tri du mobilier..... 9**
- 5. Amelioration continue des decheteries..... 9**
- 6. Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les sites de traitement..... 9**
- 7. Poursuite des actions menees dans le cadre du projet « territoire zero dechet – zero gaspillage »10**
 - 7.1 Ecologie Industrielle Territoriale (« EIT ») : Opération « Entreprises témoins » 10
 - 7.2 Seconde opération « Foyers témoins vers le zéro déchet »..... 10
 - 7.3 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires 10

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES 11

- 1. Territoire et Competences.....12**
 - 1.1 Territoire desservi 12
 - 1.2 L'organisation globale du service 13
 - 1.3 Déchets pris en charge par le service 16
- 2. Les indicateurs de la prévention et de la réduction des déchets.....17**
 - 2.1 La réduction des déchets depuis 2010 17
 - 2.2 Bilan du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage 2015 - 2018..... 18
 - 2.3 Lancement du Territoire Econome en Ressources 19
 - 2.4 Actions 2018 19
- 3. Les indicateurs de la Collecte des déchets27**
 - 3.1 Collectes de proximité..... 27
 - 3.2 Déchèteries..... 32
 - 3.3 Réemploi..... 34
- 4. Les indicateurs du traitement des dechets36**
 - 4.1 Filières de traitement 36
 - 4.2 Installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération 38
 - 4.3 Taux global de valorisation..... 42

PARTIE 2 LES INDICATEURS FINANCIERS..... 44

- 1. Modalités d'exploitation du service45**
 - 1.1 La Collecte 45
 - 1.2 Le Traitement des dechets menagers 46



2. Le montant annuel des principales prestations remunerées à des entreprises.....	47
3. Budget.....	48
3.1 Section de fonctionnement.....	49
3.2 Section d'investissement.....	51
4. Présentation des coûts du service avec la Matrice des coûts.....	52
4.1 Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National	52
4.2 Répartition des charges et des produits en 2018.....	53
4.3 Détail de la matrice 2018	55

SYNTHESE

1. POURSUITE DE LA DIMINUTION DES FREQUENCES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

En 2012, Lorient Agglomération a expérimenté l'extension des consignes de tri des emballages en plastique sur les communes de Caudan, Lorient et Inzinzac Lochrist. Au vu de résultats satisfaisants (geste de tri simplifié, tonnages d'emballages à recycler en augmentation...), la généralisation de ces consignes a eu lieu en Mars 2016.

De fait, les Déchets Ménagers Résiduels (destinés à l'enfouissement après stabilisation) ont fortement diminué (-9% entre 2015 et 2017). Par conséquent, Lorient Agglomération a souhaité faire évoluer son schéma de collecte concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

En Mars 2016, Lorient Agglomération avait mené une première expérimentation sur la commune de Plouay auprès de 1 400 foyers. Cette expérimentation a consisté à diminuer les fréquences de collecte des déchets ménagers, au vu des consignes de tri élargies des emballages et de la mise en place d'une collecte séparée de biodéchets sur ce nouveau territoire.

Les résultats ayant été concluants (près de -30% pour les déchets ménagers résiduels), au 1^{er} Janvier 2017, 9 communes regroupant près de 24 000 hab. au nord du territoire ont vu la fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés diminuer. Sur ces communes les déchets ménagers résiduels ne sont plus collectés qu'une semaine sur deux.

Il a logiquement été décidé de poursuivre ces diminutions de fréquence dans les années à venir.

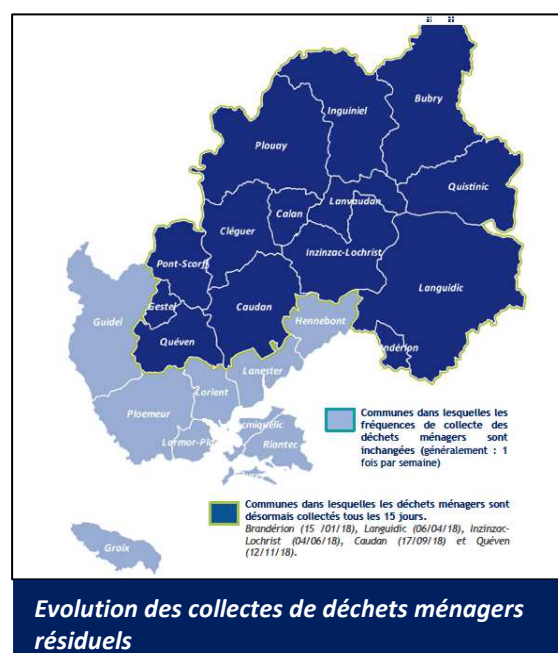
1.1 les communes péri-urbaines

En 2018, ce programme a été étendu et la collecte est assurée désormais une fois tous les 15 jours pour 5 autres communes :

- Brandérion (15 janvier),
- Languidic (19 mars),
- Inzinzac-Lochrist (4 juin),
- Caudan (17 septembre),
- Quéven (12 novembre).

Dèsormais 55 800 habitants sont concernés par les fréquence de collecte réduites (soit 27% de la population).

Ce programme se poursuit en 2019 sur les communes de Port-Louis, Rianteq, Locmiquélic et Hennebont.



1.3 le centre-ville de Lorient

Au 1^{er} Octobre 2018, le centre-ville de Lorient a également vu les fréquences de collecte des déchets ménagers diminuer. Le centre-ville n'est plus collecté qu'une fois par semaine en déchets ménagers et assimilés.

Les locaux « poubelle » étant trop petits pour contenir les bacs nécessaires à l'extension des consignes de tri, l'abaissement de fréquence de collecte des DMR et le tri des Biodéchets, une deuxième collecte d'emballages dans la semaine a été mise en place.

1.4 les professionnels du tourisme sur Larmor Plage

Les professionnels du tourisme sur la commune de Larmor Plage ont vu leur fréquence de collecte des DMR abaissée également.

Précédemment les déchets ménagers et assimilés de ces professionnels étaient collectés trois fois par semaine pendant l'été. Ils ne le sont plus que deux fois par semaine.

Afin de les inciter au tri, ces derniers disposent d'une double collecte de leurs biodéchets et de leurs emballages, en cette période de forte affluence.

La saison 2018 s'étant bien déroulée en 2018, il a été convenu de reconduire le dispositif en 2019.



2. DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX BACS POUR LA COLLECTE DES BIODECHETS

En 2016, de nouveaux bacs pour la collecte des biodéchets ont été distribués sur les 9 communes concernées par le changement des modalités de collecte.

Tous les particuliers ont reçus un bac de collecte équipés d'une cuve réductrice de 45 litres (ceux qui avaient déjà un bac pour la collecte des biodéchets ont échangé l'ancien bac 80 litres pour le nouveau bac à cuve réductrice).

Ce bac permet un nettoyage plus simple de la cuve car elle est moins profonde, ce qui évite ainsi d'éventuelles nuisances olfactives. De plus, les agents de Lorient Agglomération peuvent également vérifier plus facilement le contenu du bac pour sensibiliser aux erreurs de tri et ainsi garantir la qualité du compost produit.

Ces nouveaux bacs ont été distribués en 2018 aux habitants des communes de Brandérion, Languidic, Inzinzac-Lochrist, Caudan et Quéven.

Ils le seront en 2019 pour les habitants de Locmiquelic, Port Louis, Riantec et Hennebont.

Par ailleurs, sur les autres communes, les nouvelles dotations (= nouvelles habitations et remplacement de bacs) sont réalisées avec des bacs à cuve réductrice.



3. EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN 2018

3.1 Les tonnages de l'Agglomération

L'année 2018 est à nouveau marquée par une baisse des tonnages des déchets ménagers résiduels collectés (-3,7%) et une augmentation notable des tonnages d'emballages (+8%). Le geste de tri s'amplifie et des efforts sont observés, même si le tri des biodéchets peut encore nettement progresser, notamment en zone urbaine et en collectifs.

Il est à souligner, sur les déchèteries, une augmentation de près de 900 tonnes de déchets verts (+4.9%) et une baisse de 750 tonnes des quantités de gravats collectés (-5,2%).

A noter également que le durcissement des critères de tri du flux bois (-11%) entraîne un détournement des matériaux moins nobles, tels que les bois compressés, vers la benne des déchets non recyclables (+11%).

Le tableau présenté ci-après détaille les tonnages collectés en 2018 sur le territoire de Lorient Agglomération.

TONNAGES LORIENT AGGLOMÉRATION	2017	2018	Evolution en %	ratio par habitant
			2017-2018	2018
D.M.R. (déchets ménagers résiduels) :	34 641	33 353	-3,7%	160
collectes sélectives :	32 116	32 537	1,3%	157
<i>Verre</i>	9 516	9 540	0,3%	46
<i>Biodéchets</i>	7 718	7 531	-2,4%	36
<i>Emballages</i>	10 161	10 959	7,9%	53
<i>Papier</i>	4 339	4 103	-5,4%	20
<i>Carton</i>	382	403	5,5%	2
flux déposés en déchèteries :	52 339	52 987	1,2%	255
<i>Déchets végétaux</i>	18 502	19 410	4,9%	93
<i>Gravats</i>	14 897	14 123	-5,2%	68
<i>Non recyclables</i>	5 889	6 555	11,3%	32
<i>Bois</i>	4 484	3 995	-10,9%	19
<i>Ferraille</i>	2 671	2 487	-6,9%	12
<i>Carton</i>	1 229	1 234	0,4%	6
<i>D3E</i>	1 726	1 830	6,0%	9
<i>Mobiliers usagés</i>	2 565	2 953	15,1%	14
<i>Déchets dangereux</i>	376	401	6,6%	2
TONNAGES TOTAL	119 096	118 877	-0,2%	572

3.2 Lorient Agglomération en Bretagne

Au global, le cumul de l'ensemble des flux collectés sur Lorient Agglomération est nettement inférieur au 681 kg/hab. collectés à l'échelle bretonne en 2016.

En Bretagne, seules Lorient Agglomération et le SMICTOM des Pays de Vilaine ont mis en place une collecte séparée de biodéchets (déchets de cuisines et de tables) auprès de l'ensemble de leurs foyers.

La collecte séparée des biodéchets permet à Lorient Agglomération d'atteindre des performances de tri élevées. Ainsi, en 2016, un habitant de l'Agglomération produit 174kg de déchets ménagers (160 kg en 2018) alors qu'un breton en produit 209 kg.

Le tableau ci-après reprend les tonnages collectés en 2016, dernières données disponibles, issus de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

	ratio Lorient Agglomération 2016 (en kg/habitant)	ratio Bretagne (en kg/habitant)	2016
Collectes de proximité	324	313	
D.M.R. (déchets ménagers résiduels) :	174	209	
<i>Verre</i>	45	46	
<i>Biodéchets</i>	39		
<i>Emballages</i>	44	55	
<i>Papier</i>	21		
<i>Autre</i>		3	
Principaux flux déposés en déchèteries :	253	368	
<i>Déchets végétaux</i>	87	160	
<i>Gravats</i>	75	77	
<i>Non recyclables</i>	29	63	
<i>Bois</i>	21	22	
<i>Ferraille</i>	13	13	
<i>Carton</i>	6	10	
<i>D3E</i>	9	9	
<i>Mobiliers usagés</i>	8	5	
<i>Déchets dangereux</i>	2	3	
<i>Recyclerie</i>	2		
<i>Autre</i>		6	
TOTAL	577	681	

3.3 Lorient Agglomération en France

Avec une production moyenne de déchets ménagers et assimilés de 160 kg par an et par habitant, Lorient Agglomération se situe parmi les collectivités les plus performantes de France pour sa typologie d'habitat (mixte urbain).

Au global, le cumul de l'ensemble des flux collectés par le service public reste stable en 2018 (-0,2%) à 572 kg par an et par habitant, avec un ratio comparable au niveau national (573 kg en 2015), malgré une production de végétaux bien supérieure à la moyenne nationale en Bretagne.

En 2014, EUROSTAT a calculé que chaque français produisait en moyenne 430 kg de déchets ménagers, hors Encombrants, Gravats et Végétaux. Par comparaison, chaque habitant de Lorient Agglomération produisait 391 kg en 2014 et 377 kg en 2018 (-3,6%).

4. AMELIORATION DU TRI DU MOBILIER

Progressivement, les bennes Ecomobilier sont installées sur les dernières déchèteries non encore équipées (Groix en juillet puis Languidic et Bubry en octobre 2018), permettant une progression de + 15 % des tonnages triés et collectés sur une année, soit 14 kg par an et par habitant.

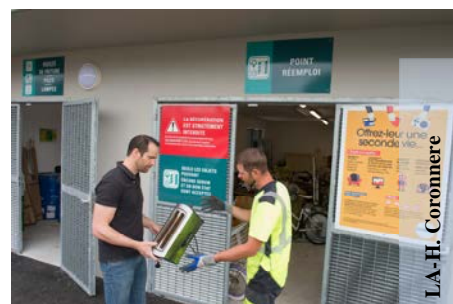
Fin 2018, douze des treize déchèteries sont équipées d'une benne Ecomobilier. En 2019, la dernière déchèterie, à savoir la déchèterie de cléguer, sera pourvue d'une benne pour le tri du mobilier.



5. AMELIORATION CONTINUE DES DECHETERIES

L'objectif de l'agglomération est de moderniser progressivement son réseau de déchèterie.

Ainsi, La nouvelle déchèterie d'Hennebont, en remplacement de celle vétuste et exigüe, a été mise en service le 3 avril. Cet équipement offre la possibilité de trier et de collecter de nombreux flux (cf page 43), et permet aussi aux usagers un accès plus aisé aux différentes filières, en particulier par un dépôt au sol des végétaux et des gravats.



De même, la déchèterie de Caudan a été fermée un mois après l'ouverture de celle d'Hennebont car des travaux de réhabilitation complète ont été lancés sur une emprise 4 fois supérieure à l'actuelle (13 000 m²). Sa réouverture est programmée pour Juillet 2019.

Pendant cette phase de travaux, une plateforme permettant d'accueillir uniquement végétaux et gravats a été ouverte à proximité, à Caudan (ZI de Kerpont – Kergoussel).

6. MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES SITES DE TRAITEMENT

Depuis mai 2018, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les sites d'ADAOZ à Caudan, et de Kermat, sur la commune d'Inzinzac-Lochrist.

Pour ADAOZ, la production d'électricité liée aux panneaux photovoltaïque installés sur les toits des bâtiments est de 245 000 KWh/an ce qui représente 50% des besoins du centre de tri.

Sur l'ISDND de Kermat, les panneaux photovoltaïques disposés sur la surface réhabilitée du site de Kermat 1 produisent 75 000 KWh/an ce qui représente 20% des besoins du site en électricité. Grâce à ce dispositif, Lorient Agglomération produit de l'énergie renouvelable sur des surfaces non utilisable pour l'agriculture.



7. POURSUITE DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU PROJET « TERRITOIRE ZERO DECHET – ZERO GASPILLAGE »

Focus sur les principales actions menées en 2018 :

7.1 Ecologie Industrielle Territoriale (« EIT ») : Opération « Entreprises témoins »

Accompagnement de 18 entreprises témoins, majoritairement du monde de l'artisanat, pour la mise en œuvre d'actions simples sur la prévention, la réduction de leurs consommations de matières premières, d'eau et d'énergie et de déchets, pour démontrer que des économies financières sont facilement réalisables.

En 9 mois, 28 prestations de conseil ont été réalisées, 300 recommandations et 34 préconisations majeures ont été prodiguées.

7.2 Seconde opération « Foyers témoins vers le zéro déchet »

Accompagnement de 30 foyers dans une démarche de réduction des déchets.

En kg/ hab. /an	DMR		Emballages		Biodéchets		Total	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Production moyenne à LA	190		41		39		270	
Production sans geste	61	47	30	27	29	21	162	95
Production avec geste	22	23	30	21	31	24	110	67
Evolution	-64%	-51%	-1%	-22%	+7%	+10%	-32%	-29%

7.3 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Suivi de 6 restaurants scolaires couplés à 6 classes pilotes : sensibilisation des élèves et accompagnement individualisé de la restauration scolaire. Ce sont ainsi les convives issus de 11 écoles primaires, mais également de 2 collèges et de 10 maternelles qui ont pu bénéficier des actions mises en place, d'une part par les professionnels de la restauration, de l'autre par le biais d'une sensibilisation proposée aux classes pilotes, soit environ 2 400 élèves.

Au terme de cette première phase, l'objectif est atteint par une moyenne de réduction du gaspillage alimentaire de 29 % en termes de poids de déchet et 25 % en termes de coût direct (matières premières) du gaspillage alimentaire.

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. TERRITOIRE ET COMPETENCES

1.1 Territoire desservi

Lorient Agglomération exerce la compétence prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour ses 25 communes membres.

Lorient Agglomération compte 207 857 habitants (population totale légale 2016).

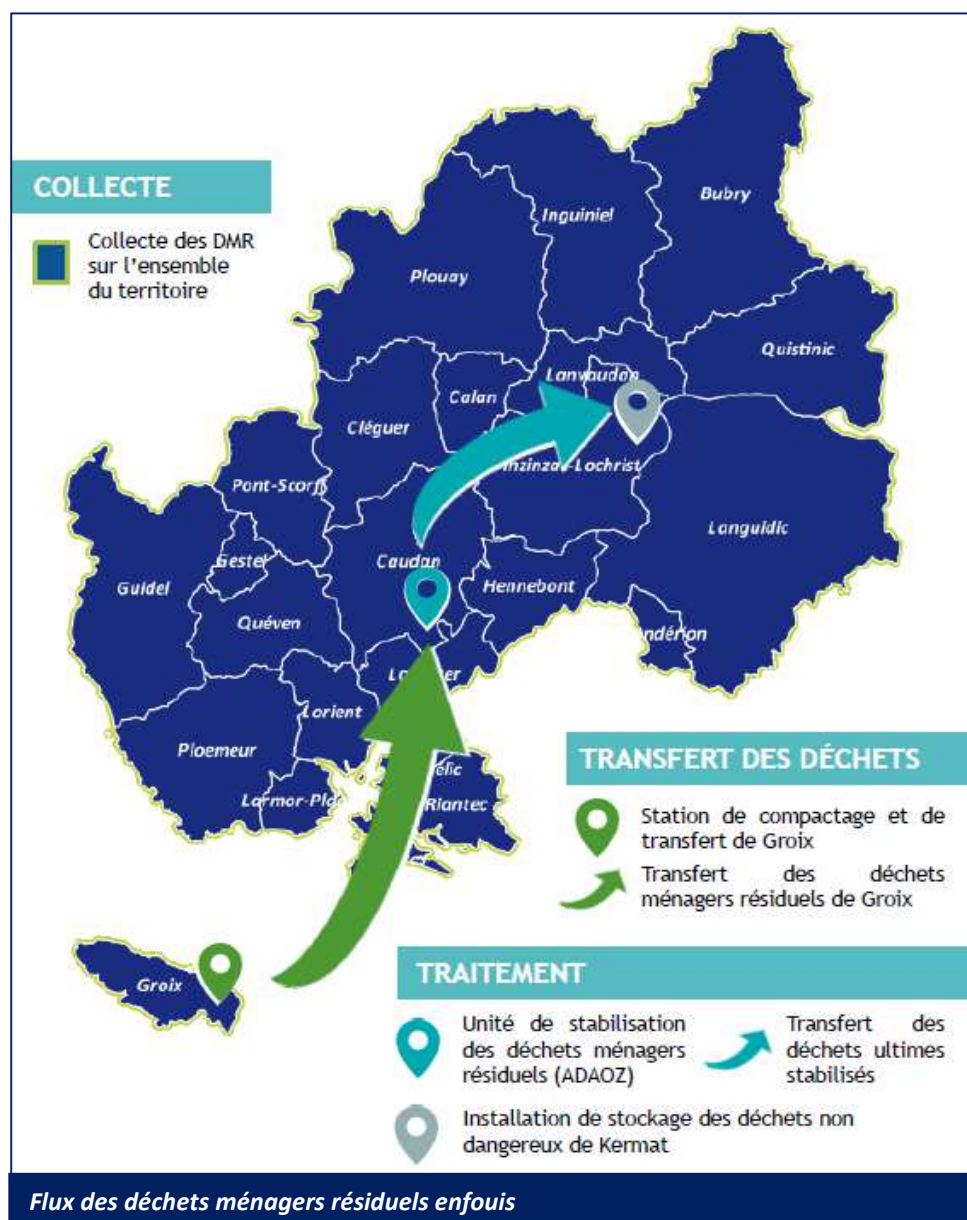
Communes	Population légale 2016
Brandérion	1 435
Bubry	2 422
Calan	1 212
Caudan	6 983
Cléguer	3 385
Gâvres	688
Gestel	2 834
Groix	2 334
Guidel	11 750
Hennebont	15 992
Inguiniel	2 192
Inzinzac-Lochrist	6 626
Lanester	22 920
Languidic	8 055
Lanvaudan	813
Larmor-Plage	8 479
Locmiquélic	4 181
Lorient	58 789
Plœmeur	18 602
Plouay	5 731
Pont-Scorff	3 799
Port-Louis	2 695
Quéven	8 792
Quistinic	1 479
Riantec	5 669

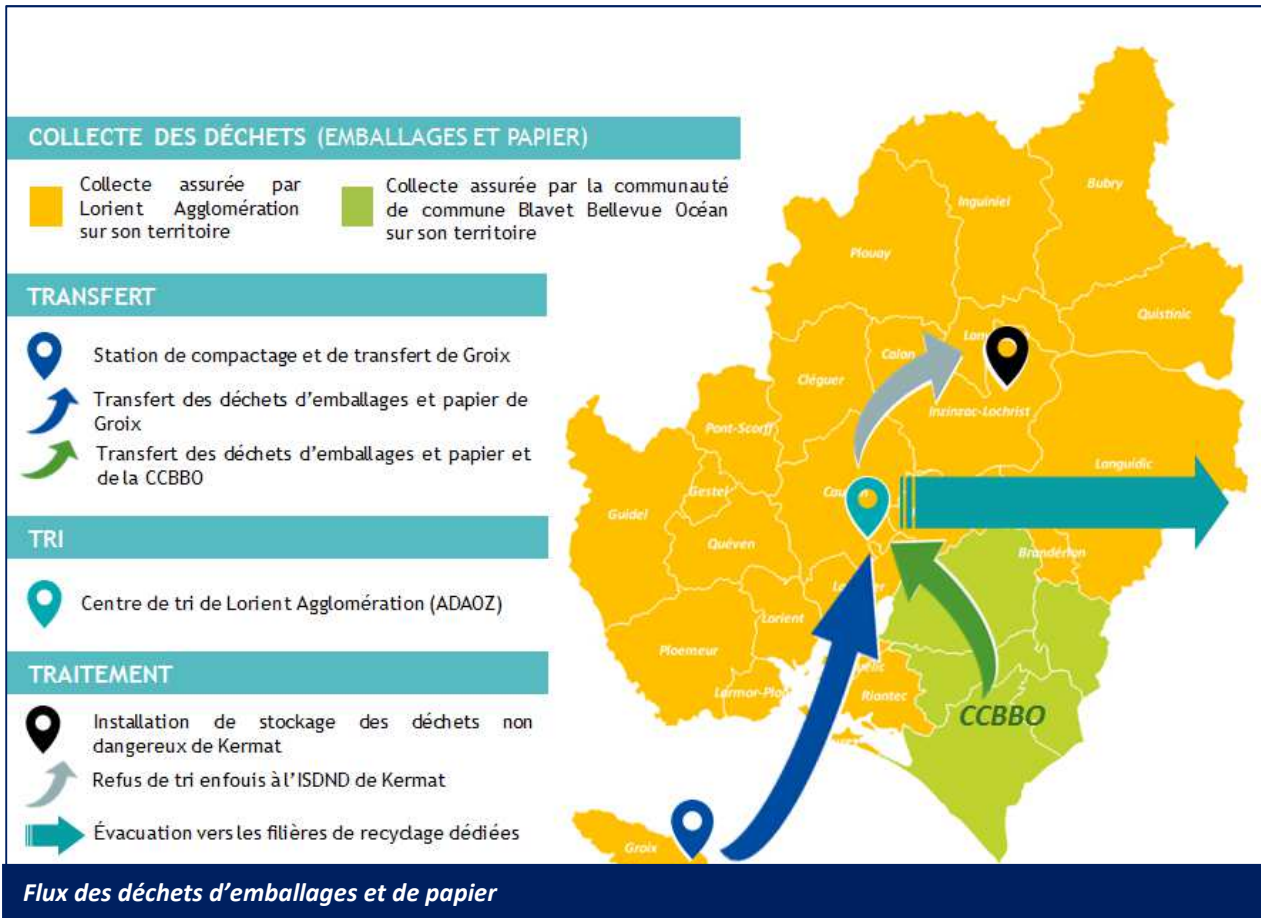


1.2 L'organisation globale du service

Les cartes ci-dessous permettent d'avoir une vision globale de l'organisation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, flux par flux.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS





Concernant la collecte et le traitement des emballages, la communauté de communes Blavet Bellevue Océan a été ajoutée à la carte, car leurs emballages et papier sont traités par le centre de tri de Lorient Agglomération (marché de 6 ans, à échéance 31/12/2019).



Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- sur le site ADAOZ à Caudan,
- et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par VERRALIA (ex-saint-gobain Emballages), filière garantie par CITEO.

1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collectes séparatives en « porte à porte »	Collecte en « Points d'apport volontaire »	Collecte en Déchèteries
Déchets ménagers et assimilés	X		
Biodéchets	X		
Emballages	X		
Verre		X	
Papier		X	
Textile		X	X
Ferraille			X
Bois			X
Gravats			X
Déchets végétaux			X
Déchets d'éléments d'ameublement			X
Cartons	X		X
	(pour les pros)		
Huiles végétales			X
Déchets d'équipement électrique et électronique			X
Piles, batteries, accumulateurs			X
Peinture, solvants, colles, produits phytosanitaires, ...			X
Radiographie			X

Toutefois, des déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par le service public. Cette liste est rappelée dans le règlement de collecte disponible en ligne et approuvé par délibération de l'établissement public en décembre 2015, mis à jour en décembre 2018. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle concerne les objets consignés ou à déposer auprès de filières agréées :

- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets des établissements de santé ayant eu contact avec du sang/liquides biologiques, des patients infectés ; Déchets piquants /coupants/ tranchants,
- Engins pyrotechniques (fusées de détresse, feux à mains des activités maritimes, explosifs, ...),

- Des extincteurs et des bouteilles de gaz,
- Des cadavres d'animaux,
- Des déchets d'amiante et de fibrociment,
- Des véhicules hors d'usage (VHU), des pneumatiques de poids lourds et de véhicules légers,
- Des médicaments,
- Des cendres chaudes,
- Les déchets de nettoyage des collectivités,
- ...

2. LES INDICATEURS DE LA PREVENTION ET DE LA REDUCTION DES DECHETS

2.1 La réduction des déchets depuis 2010

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des tonnages depuis 2010, ainsi qu'en base 100. En 2010, le territoire n'avait pas les mêmes limites, les tonnages de l'ex CC de Plouay du Scorff au Blavet et ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ont donc été additionnés.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2010/2018
Population de référence	204 199	204 199	204 199	204 469	205 749	206 982	206 982	207 293	207 857	2%
<i>Collecte en porte à porte et Apports Volontaires</i>										
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	-21%
Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	9%
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	61%
Cartons de professionnels	221		142	330	376	333	348	382	403	82%
Verre	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	1%
Papiers Magazines Journaux	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	-28%
Sous-total Collectes séparées	29 076	29 920	29 463	29 376	30 365	30 440	31 463	32 116	32 536	12%
TOTAL Ordures Ménagères et Assimilés - OMA	71 177	72 215	70 872	68 273	69 186	68 647	67 703	66 757	65 889	-7%
<i>Déchèteries</i>										
Végétaux	15 084	18 719	18 741	18 152	19 532	19 321	18 134	18 502	19 410	29%
Non recyclables	9 548	9 615	9 308	9 337	8 908	7 139	6 107	5 889	6 555	-31%
Cartons	1 112	1 152	1 230	1 167	1 235	1 239	1 227	1 229	1 234	11%
Bois	4 138	4 572	5 502	5 546	5 549	5 151	4 394	4 484	3 995	-3%
Ferrailles	2 405	2 488	2 547	2 439	2 545	2 651	2 667	2 671	2 487	3%
Gravats	15 605	16 475	13 967	16 035	15 541	15 581	15 594	14 897	14 123	-9%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	309	312	333	350	377	368	376	401	54%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D&E	471	565	686	1 043	1 162	1 480	1 925	1 726	1 830	289%
Mobilier	0	0	0	0	453	947	1 746	2 565	2 953	
Sous-total déchèteries	48 623	53 895	52 293	54 052	55 275	53 886	52 162	52 339	52 988	9%
TOTAL DMA	119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	119 096	118 877	-1%
<i>Années</i>										
Tonnages de DMA - Base 100	100,0	105,3	102,8	102,1	103,9	102,3	100,1	99,4	99,2	

En base 100 depuis 2010, l'ensemble des DMA a augmenté fortement en 2011, puis a baissé progressivement jusqu'à atteindre 99,2 en 2018.

Les tonnages collectés ayant le plus diminués sont :

- Les non recyclables « enfouis », du fait de la mise en place dans les déchèteries de nouvelles filières de tri (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...),
- Les papiers, du fait de la dématérialisation et de la chute des ventes de magazines, le développement des Stop Pub,
- Les déchets ménagers résiduels, grâce à un tri des emballages incluant les films, pots et barquettes et au tri des biodéchets (déchets de cuisines et de tables).

Les tonnages en forte évolution :

- Les déchets d'équipement électriques et électroniques, qui sont désormais collectés dans toutes les déchèteries (déploiement progressif depuis 2014 et collectés par Eco-systèmes)
- Les emballages, conséquence directe de l'élargissement des consignes de tri
- Les déchets d'équipements d'ameublement, collectés par Eco-Mobilier
- Les déchets dangereux des ménages, dont les tonnages collectés augmentent régulièrement.

2.2 Bilan du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage 2015 - 2018



Lorient Agglomération a été labellisée en 2014 « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » à la suite du premier Appel à projet de l'ADEME / Ministère de l'Environnement.

L'année 3, en 2018, aura principalement été consacrée à la poursuite des actions de prévention, d'amélioration des performances du tri, à l'optimisation des collectes en porte à porte et au lancement des actions

auprès des entreprises sur l'économie circulaire.

Par rapport aux objectifs fixés initialement, Lorient Agglomération a atteint les résultats intermédiaires suivants :

- **Réduire la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 10 % par habitant en 10 ans.** Les DMA sont passés de 586 kg/habitant en 2010 à 573 kg/habitant en 2018, soit une diminution de 2,2 %.
- **Diminuer de 30 % les déchets non dangereux et non inertes stockés d'ici 2020.** En 2010, ces déchets représentaient 41 328 T. En 2017, les quantités enfouies sont de 33 588, soit une diminution de 18,7 % par rapport à 2010.
- **Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières 55 % des déchets non dangereux,** non inerte mesurés en masse. En 2015, l'objectif était atteint avec 57 % des déchets non dangereux et non inertes valorisés par recyclage. En 2017, ce taux était de 59 % et atteint même 60 % en 2018.

Cette année 3 finalise l'engagement pris sur 3 ans de réduire la production de déchets et de lutter contre le gaspillage des ressources. Au-delà des objectifs généraux, le programme d'actions a permis de conforter des changements structurels importants dans la collecte et la valorisation des déchets mais aussi de lancer de nombreux nouveaux chantiers autour de l'idéal du « Zéro déchet, Zéro gaspillage » : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

2.3 Lancement du Territoire Econome en Ressources



Après avoir obtenu le label zéro déchet, zéro gaspillage, Lorient Agglomération s'est engagée dans une nouvelle démarche exemplaire, le projet « Territoire Econome en Ressources » (TER). Ce nouveau programme comprend la poursuite d'actions déjà menées dans les domaines de la réduction de la production des déchets, du tri et du recyclage, de l'accompagnement de ses entreprises à avoir une consommation raisonnée de la ressource, au travers d'une démarche d'écologie industrielle et le soutien de leurs actions en faveur de l'économie circulaire.

Le projet TER vise à mener une réflexion sur la ressource, allant de l'approvisionnement à la valorisation, en passant par la prévention pour concourir à la fois à une utilisation raisonnée des ressources disponibles, à un taux de valorisation optimal et à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource.

Sur son territoire, Lorient Agglomération s'est engagée à agir notamment sur la ressource organique.

Pour mener à bien le programme TER, l'agglomération et l'Ademe ont signé un CODEC (Contrat d'Objectif Dechets et Economie Circulaire) sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le programme d'actions, 60 au total dont 21 sur la ressource organique, fait écho aux 3 domaines et aux 7 piliers de l'économie circulaire. Il intègre notamment, une logique de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération (énergie, économie, etc.), de transversalité avec les autres services de la collectivité tout en y associant et mobilisant les acteurs du territoire (entreprises, associations, chambres consulaires, etc.)

L'équipe prévention de la production des déchets et suivi de la qualité du tri est actuellement composée de :

- Un responsable,
- Une coordinatrice de la prévention, dont le poste est financé dans le cadre du CODEC pour le Territoire Econome en Ressource,
- Un chef d'équipe agent suivi qualité,
- Sept agents suivi qualité répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire,
- Deux agents chargés du numéro vert du service.

Cette équipe est complétée par un chargé de mission économie circulaire détaché au sein de l'Agence d'Urbanisme, de Développement Economique et Technopole du Pays de Lorient (AUDELOR), financé à hauteur de 50 %.

2.4 Actions 2018

2.4.1 ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITE DU TRI

ACTIVITE DE L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DU NUMERO VERT

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec actuellement deux postes à plein temps. Les agents traitent à la fois la relation usager via la ligne téléphonique dédiée mais aussi les requêtes qui parviennent des formulaires de contact du site internet de la collectivité.

En 2018, 22 055 appels ont été traités, soit une diminution 7,6 % par rapport à 2017. Les formulaires et courriels internet traités sont en augmentation, 952 traités en 2018, soit 7,1 % de plus qu'en 2017.

ACTIVITE DES AGENTS SUIVI QUALITE

L'équipe des Agents Suivi Qualité (ASQ) gère la relation usager de proximité, principalement sur la base des requêtes parvenues au Numéro Vert.

Les sept agents et leur chef d'équipe sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services.

En 2018, les ASQ ont géré 6 533 demandes (contre 4 369 en 2017, soit + 19,5%) demandes qui concernent des dotations à revoir, des livraisons (sacs & housses), de l'information sur le tri. En complément, ils sont amenés à intervenir sur sollicitation téléphonique directe des élus et services des communes sans que ces demandes fassent l'objet d'un suivi dans le logiciel métier.

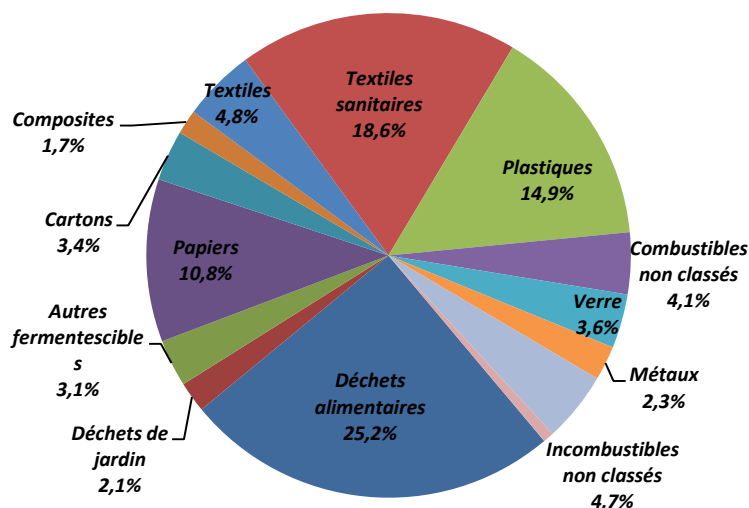
Les ASQ ont été impliqués fortement dans le suivi du déploiement des nouvelles dotations chez les usagers et l'optimisation des fréquences de collecte sur les communes de Languidic, Inzinzac-Lochrist, Caudan, Quéven, Locmiquelic, Port-Louis, Riantec et Hennebont. Ceci explique notamment l'augmentation du nombre de demandes prises en charge entre 2017 et 2018.

2.4.2 CARACTERISATIONS

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri.

CARATERISATIONS DES DMR:

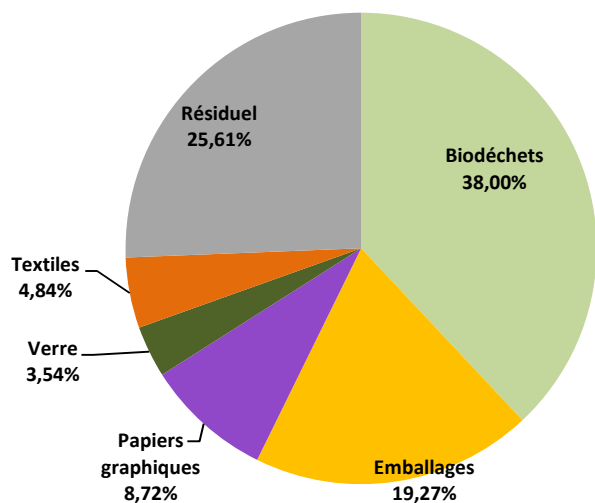
COMPOSITION MOYENNE DES DMR : OCTOBRE 2018



Les caractérisations 2018 montrent qu'un peu plus de la moitié des déchets collectés dans le bac DMR devraient être triés dans le bac emballage et le bac biodéchets (respectivement 19 % et 38 %). Auxquels il faut ajouter 17 % de verre, de papiers et de textiles pouvant être déposés dans des bornes d'apports volontaires.

Seuls environ 26 % des déchets collectés dans le bac DMR, sont réellement des déchets résiduels non recyclables.

PART DE DECHETS VALORISABLES DANS LES DMR EN 2018

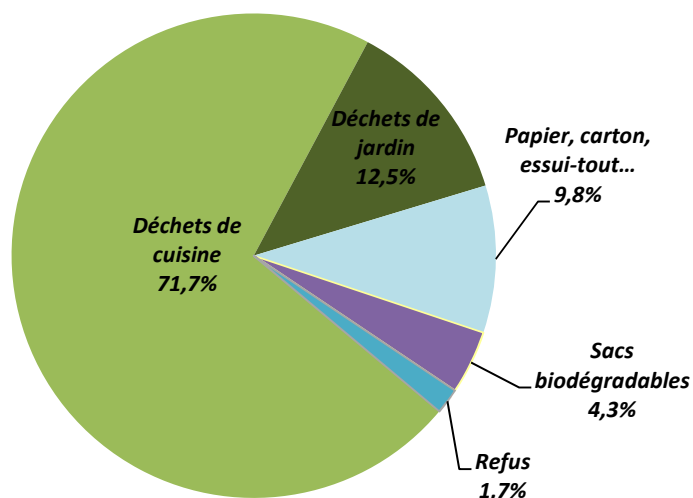


En considérant que la quantité de DMR est égale à 160 kg/an/habitant en 2018, on peut en déduire les quantités suivantes moyennes jetées par chaque habitant sur une année dans le bac bleu dont une part conséquente de déchets valorisables :

Ratio 2017	Biodéchets	Emballages	Papiers	Textiles	Verre	Résiduel
kg/an/hab	61	31	14	8	6	41

CARACTERISATION DES BIODECHETS

COMPOSITION MOYENNE DES BIODECHETS : OCTOBRE 2018



La part de déchets fermentescibles dans le bac destiné aux biodéchets est supérieure à 90 % dont 12 % de végétaux. La proportion de déchets alimentaires est en augmentation par rapport à 2017 de + 6 %.

CARACTERISATIONS DES EMBALLAGES

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de Citéo.

L'ASQ du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage. Il assiste le technicien référent du Centre de tri pour la caractérisation, dans un local dédié.

Ces informations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri.

Le taux de refus moyen sur les caractérisations réalisées en 2018 est de 17,6 %.

2.4.3 ACTIONS DE SENSIBILISATION DES DIFFERENTS PUBLICS

OPERATIONS TEMOINS

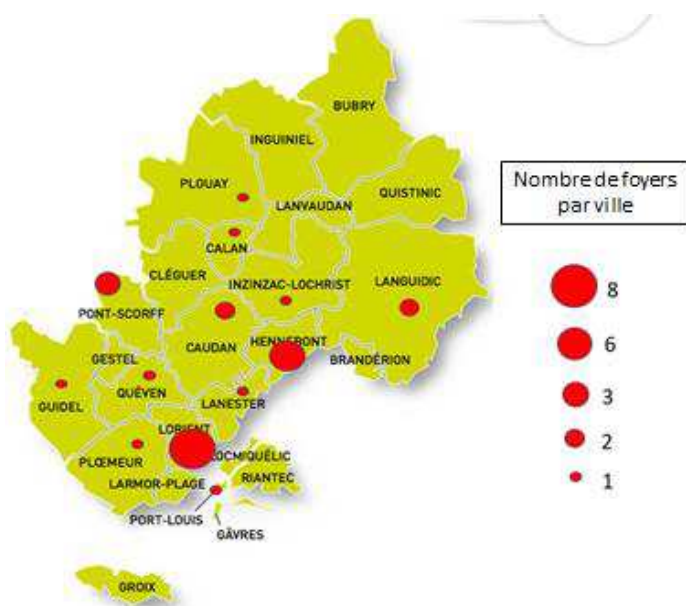
Suite à la première opération « foyers témoins » en 2016, Lorient Agglomération a lancé une seconde opération « Défi des familles vers le zéro déchet ».

Le recrutement a débuté à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2017. L'opération avait officiellement démarrée début février 2018, pour une durée de 4 mois. Les objectifs de réduction ont été basés sur les résultats obtenus en 2016, soit :

- Baisser de 35 % la production globale des déchets,
- Diminuer le bac bleu de 65 % minimum.

Pour cela, 30 foyers témoins ont été accompagné dans une démarche de réduction (au total 104 personnes dont 54 adultes et 50 enfants de - 18 ans), avec :

- 1 abandon dans le cadre d'une mutation professionnelle,
- 13 communes d'origine (sur les 25 de l'agglomération),
- 21 foyers habitent en maison et 8 en appartement.



L'opération de 2018 a montré une réduction globale de 29% des déchets collectés, soit :

- - 51% de déchets ménagers résiduels (DMR),
- - 22% d'emballages,
- + 14% de biodéchets.

TABLEAU COMPARATIF DES EDITIONS TEMOINS DE 2016 ET 2018

en kg/ hab. /an	DMR		Emballages		Biodéchets		Total	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Production moyenne à LA	190		41		39		270	
Production sans geste	61	47	30	27	29	21	162	95
Production avec geste	22	23	30	21	31	24	110	67
Evolution	-64%	-51%	0%	-22%	7%	+10%	-32%	-29%

Dès le démarrage de l'opération, plusieurs foyers étaient déjà avancés dans les pratiques de réduction de la production de déchets. Contrairement au groupe de 2016, dont la marge de diminution était plus grande, le groupe 2018 était plutôt averti. Pour cette raison, la baisse de la production de DMR a été de l'ordre de 51% au lieu des 65% attendus.

Les résultats consolidés montrent qu'il est possible d'arriver par des gestes simples à une production de déchets relativement basse, notamment avec 88% de DMR en moins que les chiffres de production moyens de la période 2016-2018 sur le territoire de Lorient Agglomération.

CAMPUS ZERO DECHET

L'année scolaire 2017-2018 aura permis de concrétiser les actions proposées suite à l'état des lieux effectués dans le cadre de projets tutorés au cours de l'année 2016-2017, notamment par la mise en place du tri sur le site de la faculté des sciences :

- Achat de corbeilles de tri,
- Cartographie des implantations de points tri comprenant la cafétéria du CROUS interne,
- Réalisation de la signalétique et de la communication autour de cette mise en place,
- Changement de dotation de bacs,
- Création d'un évènement autour de la question (stands recyclage du papier avec La Feuille d'Erable),
- Démarche jardinage au naturel avec Eau et Rivières de Bretagne,
- Gestion des déchets avec Lorient Agglomération, défi sportif du tri et Upcycling avec les étudiants. Etude sur le marché d'approvisionnement des consommables dans les cafétérias délocalisées du CROUS pour l'utilisation de vaisselle compostable.

2.4.4 MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT PEDAGOGIQUE A KERMAT



L'aménagement de l'espace d'accueil du public et du parcours pédagogique de Kermat a pris fin l'été 2018. Dès lors, une première visite avec des membres du bureau municipal d'Inzinzac-Lochrist, des élus et techniciens de Lorient Agglomération a eu lieu le 24 septembre.

À partir de février 2019, il sera proposé 10 visites scolaires pour des classes primaires de cycle 2 et 3. Celles-ci auront pour intérêt d'approfondir les connaissances des visiteurs sur le processus de

traitement des déchets, d'informer sur le devenir des déchets non recyclables, avec comme objectifs :

- Limiter l'enfouissement
- Sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la prévention des déchets,
- Inciter les usagers à changer leurs pratiques,
- Informer sur les erreurs de tri encore fréquentes, leurs proportions et les modes de traitements.

2.4.5 ACCOMPAGNEMENT D'ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS

Lorient Agglomération souhaite inciter les organisateurs à prendre en compte la gestion des déchets dans l'organisation de leurs manifestations (en amont lors des achats et choix techniques, pendant la manifestation et lors du démontage).

En 2018, Lorient Agglomération était présent en tant que soutien aux organisateurs sur les manifestations suivantes :

- Championnat de France de Cross-Country,
- Printemps de Manéhouarn avec la commune de Plouay,
- Semaine de la biodiversité avec la ville de Lorient,
- Fête de la nature avec l'association Gestel Nature et la commune de Gestel,
- Marathon Breizh Ocean entre Larmor-Plage & Guidel,
- Port en Fête à Lorient avec la SEM Keroman,
- Festival Saumon avec l'association Pont-Scorff Animation,
- Les Médiévales d'Hennebont,
- Festival Interceltique de Lorient avec l'association du FIL,
- Festival international du film insulaire de Groix avec l'association FIFIG,
- Grand prix de Plouay avec la commune de Plouay,
- Les jardins du château avec l'association Les Communs D'abord,
- L'Aventure des Carbonauts avec l'association ALOEN,
- Sitrouilhez Deiz, avec une APE de Pont-Scorff,
- Le Tour de France cycliste (Lorient Ville départ).

Afin d'accompagner ces diverses manifestations, des outils de sensibilisation au tri des déchets sont mis à disposition, tels que des collecteurs triflux, des Windflags. Lors de chaque prêt d'outils, une convention de mise à disposition est complétée. En 2018, 20 conventions de prêt ont été réalisées.

2.4.6 PARTICIPATION OU ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS EMBLEMATIQUES

Lorient Agglomération participe chaque année aux événements emblématiques de la prévention des déchets tels que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et la Semaine des Alternatives Aux Pesticides (SPAP).

En 2018, les animations déployées par Lorient Agglomération lors la SERD ont permis de sensibiliser plus de 1 055 usagers, tandis que la SPAP au travers de ces 8 animations ont touché 700 usagers.

Des ateliers, des visites, une conférence, ont été proposées au public afin de faire progresser les gestes de prévention des déchets ; les associations de consommateurs et de préservation de l'environnement ont également été impliquées dans ces événements.

Ainsi, le programme proposé lors de la SERD était le suivant :

- Conférence-débat « Zéro déchet, facile et pas cher ! » avec Jérémie Pichon, auteur de l'ouvrage à succès « Famille (presque) zéro déchet, ze guide » venu échanger sur son parcours vers le zéro déchet.
- Visites des unités de traitement (centre de tri, ateliers de la recyclerie) et pour la première année, un accès au grand public pour visiter le centre de stockage des déchets ultimes de Kermat.
- Festival Zéro déchets : une journée complète dédiée à des ateliers, démonstrations (Couture, fabrications de cosmétiques, exposition, etc.) permettant d'initier le public au savoir-faire soi-même et ponctué du spectacle « RestaChoux » sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le lieu choisi était l'espace Courbet situé à Lorient.
- Opération « Laisse parler ton Cœur » : Partenariat entre Eco-Systèmes et Lorient Agglomération pour collecter des jouets d'occasions sur les points réemploi des déchèteries, pour être remis en vente à prix solidaires au Comptoir du Réemploi ou à Modern Strouilh.



2.4.7 SENSIBILISER LES SCOLAIRES A LA PREVENTION ET AU RECYCLAGE DES DECHETS

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Le but étant d'inscrire clairement le volet prévention dans son programme d'animations à destination des scolaires.

Pour cela, 4 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2017/2018, ainsi que deux circuits de visite :

- « Mon écoles Zéro déchet » (4 classes – 111 élèves),
- « Compostage et jardinage au naturel » (4 classes – 87 élèves),
- « Tri, recyclage et réduction des déchets » (8 classes – 236 élèves),
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire » (6 classes – 163 élèves),
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » (20 classes – 485 élèves),

En 2017-2018, ce sont près de 1 100 scolaires qui ont donc bénéficié de ce programme d'animation. Il faut y ajouter, dans le cas particulier du dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire, le nombre d'élèves touchés par la démarche impliquant les restaurants scolaires, mutualisés entre plusieurs établissements. Ainsi, ce sont les convives issus de 11 écoles primaires, mais également de 2 collèges et de 10 maternelles qui ont pu bénéficier des actions mises en place, d'une part par les professionnels de la restauration, de l'autre par le biais d'une sensibilisation proposée aux classes pilotes, soit environ 2 400 élèves.

2.4.8 ACTIONS DE PROMOTION DES COMPORTEMENTS ECORESPONSABLES

DEPLOYER LE DISPOSITIF « STOP PUB »

L'équipement en stop pub des boîtes à lettre est estimé à un plus de 30%.

Le suivi des foyers témoins du territoire a permis de préciser les chiffres d'évitement d'un stop-pub. Chaque boîte à lettre reçoit en moyenne 4 kg par mois de prospectus.



L'évitement est estimé à environ 1600 tonnes par an pour l'ensemble des foyers équipés d'un stop-pub.

DEVELOPPER L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES



Lorient agglomération continue à promouvoir l'usage des couches lavables notamment par le biais d'ateliers d'information et le dispositif d'aide financière.

L'aide à l'achat de couches lavable a bénéficié à 17 familles, soit un évitement de 6 tonnes de déchets.

2.4.9 ACTIONS AUTOUR DES VEGETAUX ET DES BIODECHETS

SOUTENIR L'ACQUISITION DE POULAILLERS

L'agglomération ne souhaite pas offrir des poules comme des instruments de réduction des déchets ; Le soutien se fait sous forme d'une aide à l'achat d'un poulailler.

En 2018, 70 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat d'un poulailler.

L'évitement mesuré auprès des foyers témoins en 2016 correspond à 55 kg/an/foyer. En général, les foyers qui acquièrent un poulailler compostent en parallèle une partie de leurs biodéchets, ce qui explique ce chiffre très inférieur à celui donné par l'ADEME (150 kg/an).

L'évitement des biodéchets est estimé à 3,85 tonnes en 2018, et à 11,4 tonnes depuis le démarrage de l'aide en septembre 2016.

SOUTENIR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Lorient Agglomération promouvoit la gestion de proximité des déchets biodégradables en complément de leur collecte en porte à porte et de leur traitement par compostage industriel. Ce soutien est destiné aux particuliers notamment au travers de la mise à disposition de composteurs individuels.

En 2018, 19 ventes ont été organisées et ont permis de distribuer 448 composteurs (30 % de bois et 70 % plastiques), soit une diminution du nombre d'acquisition de moins 20 % par rapport à 2017.

Au global, ce sont un peu plus de 9 741 foyers qui pratiquent le compostage individuel grâce à la mise à disposition de composteur à un tarif préférentiel par Lorient Agglomération. Ce chiffre ne comprend pas les foyers qui ont un composteur sans avoir bénéficié d'aides et ceux qui pratiquent le compostage « en tas ».

REALISER DES OPERATIONS DE BROUAGE DANS LES QUARTIERS ET DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans la continuité des actions de gestion de proximité des déchets biodégradables, Lorient Agglomération avec son service gestion et valorisation des déchets a acquis un broyeur en mars 2015. Ce dernier est mis à disposition des communes gratuitement en échange d'une sensibilisation des riverains via les bulletins municipaux et des animations dédiées. En 2018, le broyeur a été utilisé durant 56 journées sur 8 communes. Une reconduction tacite du conventionnement a été acté pour simplifier le suivi administratif de ce dispositif de prêt de matériel.

14 journées « grand public », sur des salons végétaux notamment, ont été assurées par les agents du service de prévention. Elles ont permis d'informer les usagers sur la gestion des végétaux et des biodéchets dans le cadre des pratiques de jardinage naturel (broyage, compostage, paillage). Elles ont également été l'occasion de faire la promotion

du compost produit par Lorient Agglomération à partir des biodéchets collectés en porte à porte. 220 m³ de compost ont ainsi été distribués. Dans certains cas, du broyat de branchages mis à disposition par la ville de Lorient est proposé aux usagers (155 m³ en 2018). Le broyeur de Lorient Agglomération a également été mis en démonstration à plusieurs reprises.

BROYAGE DES VEGETAUX

Afin de compléter le dispositif actuel d'aide au broyage des végétaux par la mise à disposition gratuite d'un broyeur auprès des communes et développer la réutilisation des végétaux issus des jardins, 2018 a été consacrée à la mise en place d'un dispositif d'aide à la location de broyeur pour les particuliers ou associations de gestion de jardins familiaux ou partagés, résidant sur le territoire de Lorient Agglomération.

La délibération prise en conseil communautaire du 26 juin 2018 stipule que l'aide accordée correspond à la prise en charge de 50 % du coût facturé. Cette aide est plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur (foyer ou association).

2.4.10 OPERATION « ENTREPRISES TEMOINS »

Dans le cadre du programme ZDZG, Lorient Agglomération a souhaité mobiliser et accompagner les entreprises à prévenir, réduire, mieux trier et valoriser leurs déchets.

À l'issue d'un groupe de travail du comité de pilotage ZDZG/ PNSI composé d'Audélor, Lorient Agglomération, la CCI et la CMA, il a été décidé de construire et mener l'opération « entreprises témoins déchets énergie ».

Pour cela, 18 entreprises témoins, motivées et cherchant des leviers économiques & environnementaux, ont été accompagnées pour la mise en œuvre d'actions simples sur la prévention, la réduction de leurs consommations de matières premières, d'eau et d'énergie et de déchets, pour démontrer que des économies financières sont facilement réalisables.

Ainsi :

- 15 visites d'entreprises ont été menées en groupe (Audélor, CCI, ALOEN) de Janv. à Mars 2018,
- Les visites communes et coopératives ont soudé les partenaires institutionnels, en leur permettant d'être complémentaires et de partager des analyses et projets,
- Chaque entreprise témoin dispose aujourd'hui d'un levier prioritaire identifié.

3. LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DECHETS

3.1 Collectes de proximité

3.1.1 LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

DECHETS CONCERNES

- **Les déchets ménagers résiduels (DMR) :** Débris de vaisselle, balayures, déchets hygiéniques non biodégradables, autres déchets synthétiques non recyclables.
- **Les emballages ménagers :** Cartons, cartonnettes, emballages acier/alu, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastiques ainsi que les pots, barquettes, les films et sacs plastiques

- **Les biodéchets** : déchets biodégradables de cuisines et de tables, restes de repas, épluchures, pelures, marc de café et filtres, essuie-mains, serviettes et nappes en papiers...

CONTENANTS

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Lorient Agglomération fournit l'ensemble des contenants nécessaires aux collectes, à savoir :

- Bacs à couvercles vert pour les biodéchets
- Bacs à couvercles jaunes pour les emballages
- Bacs à couvercle bleu pour les déchets ménagers résiduels

EXCEPTIONS

Quelques quartiers sont équipés en colonnes enterrées et semi enterrées pour la collecte des déchets ménagers et les emballages :

- sur Lorient : 3 points de collecte en colonnes enterrées sur Kervénanec (quartier avec grands ensembles)
- sur Lanester : 20 points de collecte en colonnes semi-enterrées sur Keslers Devilers, Bellevue, Toulhouet, ... (quartiers avec grands ensembles)
- sur Groix : 5 points

Bien que le choix fait par Lorient Agglomération soit celui de bacs individuels, il n'est pas possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

SEUILS DE COLLECTE

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception des établissements publics.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine. Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés.

FREQUENCE DE COLLECTE

BIODECHETS

- 1 fois/sem

EXCEPTIONS :

2 fois/sem. pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines,...)

EMBALLAGES :

- 2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient (à compter du 01/10/2018)
- 1 fois/sem. pour les communes de Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur.
- 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes

EXCEPTIONS :

- 1 fois/sem. pour certains grands ensembles,
- 1 fois / semaine pour certains gros producteurs,

- 1 fois / semaine pour certains professionnels du tourisme,
- 1 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale.

DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

- 2 fois/sem. sur le centre-ville de Lorient (jusqu'au 30/09/2018), les zones d'activités de Lorient, ainsi que sur les grands ensembles de Lorient,
- 1 fois tous les 15 jours sur 13 communes : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan (Septembre 2018), Cléguer, Gestel, Inguiniel, Inzinzac Lochrist (depuis avril 2018), Languidic (Mars 2018), Lanvaudan, Plouay, Pont Scorff, Quistinic,

EXCEPTIONS :

- 1 fois / semaine pour certains gros producteurs,
- 1 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale.
- 1 fois/sem. sur les 12 autres communes

EXCEPTIONS :

- 2 fois/sem. pour certains collectifs.
- 2 à 3 fois/sem. pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...),

TONNAGES

Depuis 2010, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2010/2018
Population de référence	204 199	204 199	204 199	204 469	205 749	206 982	206 982	207 293	207 857	2%
<i>Collecte en porte à porte et Apports Volontaires</i>										
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	-21%
Biodéchets	6 935	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 143	7 713	7 531	9%
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	61%
Cartons de professionnels	221		142	330	376	333	348	382	403	82%

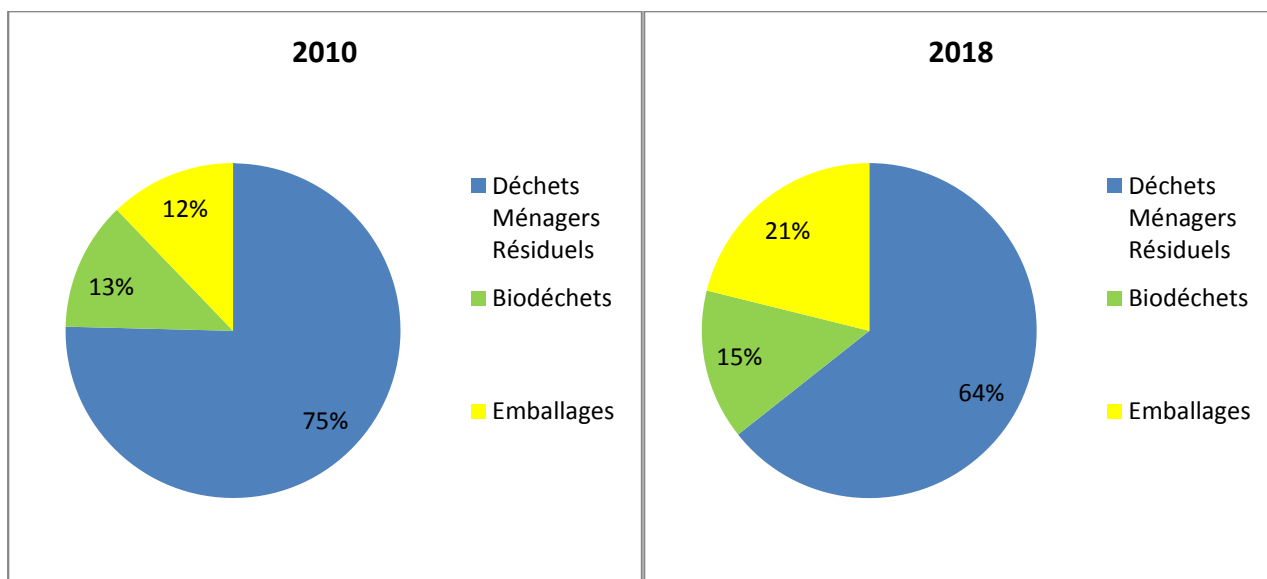
Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels et de papier collectés,
- Relative stagnation des tonnages de biodéchets, voire baisse avec le déploiement de bacs à cuves réductrices excluant les végétaux,
- Très forte augmentation des tonnages d'emballages depuis 2016.

PART DES COLLECTES SELECTIVES DANS LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

La collecte sélectives (biodéchets + emballages) représente 36 % des déchets collectés alors qu'elle ne représentait que 25% en 2010.



3.1.2 LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

DECHETS CONCERNES

- **Le verre** : Bouteilles, bocaux et pots en verre
- **Le papier** : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

CONTENANTS

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire de l'agglomération.

Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

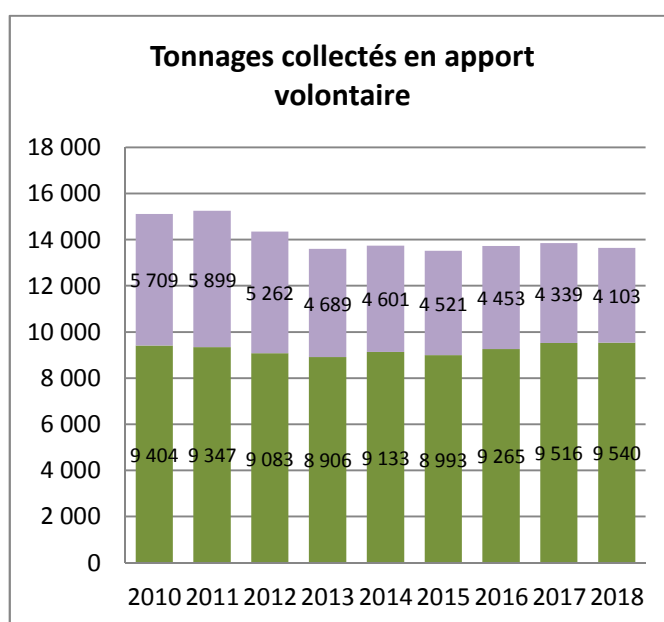
- Colonnes vertes pour le verre
- Colonnes prunes pour les papiers

TONNAGES

En 2018, 9 540 tonnes de verre et 4 103 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2017 :

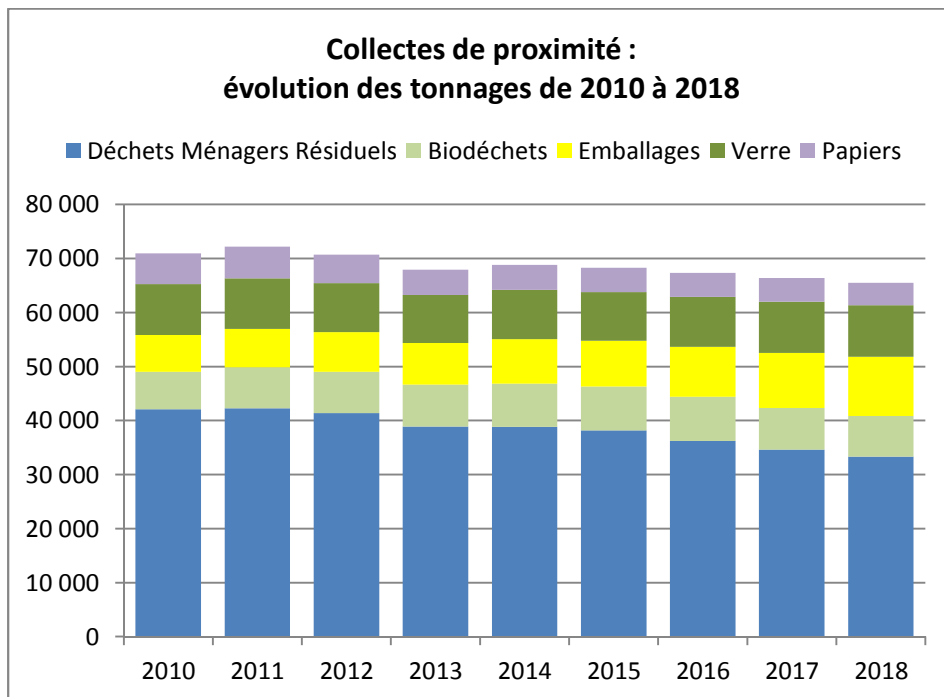
- -5,4 % pour le papier,
- + 0,3 % pour le verre.

Depuis 2011 les tonnages de papier collectés sont en baisse.



3.1.3 BILAN DES COLLECTES DE PROXIMITE

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des collectes de proximité depuis 2010.



Depuis 2010, la part de déchets ménagers résiduels diminue de plus en plus au profit des collectes sélectives.

3.1.4 LES COLLECTES SPECIFIQUES

COLLECTES DE CARTON ET DE PAPIERS DE BUREAU

Deux modes de collecte co-existent :

- Collecte en conteneur ou au sol pour les commerces du centre-ville de Lorient,
- Collecte conteneurisée dans les entreprises situées en bordure de la N165 (principalement Lanester, Caudan et Queven),

En 2018, 403 tonnes de cartons ont été collectées sur le territoire.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi. La prestation est devenue payante pour l'utilisateur (10 €/collecte). La collecte s'effectue sur inscription, et elle est réalisée à domicile. En 2018, 139 tonnes ont ainsi été collectées à domicile.

3.1.5 EVOLUTION DES COLLECTES

Du fait de la collecte élargie des emballages et de la collecte des biodéchets en porte à porte, les fréquences de collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels sont amenées à diminuer.

Ainsi, en 2019, les fréquences vont diminuer sur les secteurs suivants :

- dans les zones d'activité de Lorient (passant de deux à une fois par semaine)
- sur les communes de Port Louis, Locmiquélic, Rianteq et Hennebont.

3.2 Déchèteries

Les déchèteries permettent aux habitants de Lorient Agglomération de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte.

3.2.1 LEUR LOCALISATION

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements répartis comme suit :

COMMUNE	ADRESSE
Bubry	Lann Vihan
Caudan	265 Rue Jacques Ange Gabriel - ZI de Lann Sévelin
Cléguer	Route de Caudan
Groix	Kerbus
Guidel	La Grande Saudraye - Route de Traoudec
Hennebont	Avenue Commandant Georges Hillion - Kerpotence
Languidic	ZA de Lanveur - Route de Kerlavarec
Lorient Nord	ZA de la Cardonnière
Lorient Sud	Port de pêche - Rue E. Marcesche
Ploemeur	Route de Larmor – ZA de Kerdroual
Plouay	ZI de Restavy
Queven	Route de Gestel
Riantec	ZA de Villemarion

3.2.2 LES DECHETS ADMIS EN DECHETERIE

Les déchets collectés en porte à porte ne sont pas acceptés en déchèterie (biodéchets, emballages et déchets ménagers résiduels).

Les déchets admis sont les suivants :

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

	Déchets verts	Gravats	Bois	Tout venant	Ferraille	Cartons	Textile	Papier	Verre	DEEE *	Autres **	Mobilier
Bubry	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Caudan	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cléguer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Groix	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Guidel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Hennebont	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Languidic	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lorient Nord	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lorient Sud	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ploemeur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Plouay	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Quéven	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Riantec	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

** Autres : Déchets Dangereux, Piles, Batteries, Lampes, Huiles, etc.)

3.2.3 LES TONNAGES RECEPTIONNES

En 2018, près de 53 000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 13 déchèteries du territoire. C'est 700 tonnes de plus que l'an passé.

Les tonnages collectés se décomposent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets végétaux	19 532	19 321	18 134	18 502	19 410
Encombrants	8 908	7 139	6 107	5 889	6 555
Cartons	1 235	1 239	1 227	1 229	1 234
Bois	5 549	5 151	4 394	4 484	3 995
Ferrailles	2 545	2 651	2 667	2 671	2 487
Gravats	15 541	15 581	15 594	14 897	14 123
Déchets dangereux des ménages - DDM	350	377	368	376	401
Déchets d'équipements élect. & électro. – D3E	1 162	1 480	1 925	1 726	1 830

Mobilier	453	947	1 746	2 565	2 953
TOTAL	55 275	53 886	52 162	52 339	52 988

45 % du tonnage total collecté sur Lorient Agglomération provient des apports en déchèterie.

À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités sur place).

Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de mobilier continuent d'augmenter.

En contre partie, les tonnages de ferraille, et d'encombrants diminuent.

Les apports les plus importants sont toujours les végétaux (37%) et les gravats (27%), les encombrants (12%).

3.3 Réemploi

3.3.1 LE COMPTOIR DU REEMPLOI

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté est née le Comptoir du réemploi, en mai 2015.

Des objets pouvant être réutilisés, devenus inutiles pour leurs propriétaires, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 12 déchèteries que compte le territoire. Ils sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont revalorisés par des personnes en parcours d'insertion socio-professionnel puis mis en vente à bas prix au magasin du Comptoir du réemploi à Lanester.

L'EMPLOI

Le comptoir du réemploi compte 34 salariés (dont 27 en insertion). L'effectif est stable, il était de 33 en 2017. Ces salariés sont affectés à la collecte, à la réparation et à la vente des objets en provenance :

- Des déchèterie : objets déposés dans des caissons dédiés, sur toutes les déchèteries du territoire (hors groix)
- Des collectes d'encombrants à domicile (63% des enlèvements se font sur les communes de Lorient et Lanester)

LES TONNAGES COLLECTES

En 2018, 583 tonnes d'objets ont été collectés, soit une augmentation de près de 9,4 % par rapport à 2017. Les tonnages sont en constante augmentation

482 tonnes proviennent des locaux réemploi positionnés sur les déchèteries(83% des apports).

Pour pouvoir absorber ces hausses de quantités et monter en compétence sur les ateliers (bois, vélo, électroménagers...), « Les Ateliers du Comptoir du Réemploi » situés ZI de Kerpont – Lann Sevelin à Caudan, ont été agrandis. Ces ateliers regroupent, trient, préparent et alimentent en objets la recyclerie, qui elle, est située à Lanester, ZI de Manébos.



LA VALORISATION

88% des apports ont été valorisés en 2018, soit 532 tonnes.

Cependant, les tonnages non valorisés sont en augmentation, bien que leur taux reste bas (12%) au vu de la multiplicité des apports et des variétés de produits apportés.

Le bilan de valorisation est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	2015		2016		2017		2018	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	tonnage	%
Valorisation par réemploi	92 T	47%	160 T	45 %	184 T	33%	166 T	28%
Valorisation matière	94 T	48%	177 T	51%	332 T	60%	366 T	60%
Enfouissement	9 T	5%	15 T	4%	37 T	7%	73 T	12%
TOTAL SORTANT	195 T	100 %	352 T	100 %	553 T	100 %	605 T	100 %

3.3.2. LE REEMPLOI SUR GROIX

Depuis 2016 la déchèterie de Groix est dotée de son point réemploi. Les objets déposés ne sont pas transférés sur le continent. Ils sont récupérés par une association locale : Modern’Strouilh. 7 tonnes d’objets ont ainsi été récupérées en 2018 sur la déchèterie de Groix.

Le bilan de l’association fait apparaître que seuls 11% des objets déposés dans les points réemploi termineront dans les bennes d’encombrants qui reviendront ensuite sur le continent.

4. LES INDICATEURS DU TRAITEMENT DES DECHETS

4.1 Filières de traitement

4.1.1 LE TRI ET LE TRAITEMENT DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

Les emballages, les cartons, et le papier qui font l'objet de collecte de proximité sur les 25 communes vont au Centre de tri de Lorient Agglomération situé à Caudan.

Les emballages, mis en balles, et le papier en vrac partent par semi-remorques vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2018
Acier	Guyot Environnement
Aluminium	Guyot Environnement
Briques alimentaire	Véolia
Plastiques	Valorplast
Papier	SUEZ – Cellulose de la Loire
Cartons / cartonnettes	Véolia- Europac

4.1.2 LES FILIERES DE TRAITEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.

LES BIODECHETS

- Les biodéchets du continent sont vidés sur une plate forme de l'unité de traitement biologique multifilières de Caudan. Ils y sont traités par compostage.
- Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les composts obtenus sont ensuite valorisés en agriculture.

LES VEGETAUX DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Tout comme les biodéchets collectés sur l'île, les végétaux sont compostés sur la plate-forme de compostage de Groix.

LES GRAVATS DEPOSES EN DECHETERIE DE GROIX

Les gravats déposés par les groisillons sont stockés sur le site de Kerbus.

LES ENCOMBRANTS ET LES DAE (DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES)

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Les ferrailles et le bois sont extraits et les encombrants restants sont envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

4.1.3 LES FILIERES EXTERNES DE TRAITEMENT

Lorient Agglomération ne traite pas l'ensemble de ses déchets sur des unités lui appartenant :

FLUX	REPRENEURS AU 31/12/2018
Végétaux	- Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff - Plate-forme de compostage – ECOSYS Plouay - Plate-forme de compostage - Nostang
Ferrailles	- Plateforme GDE à Lorient - VEOLIA, Hennebont
Gravats	- Ets GUEGAN à Languidic - Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	- Prestataires de l'éco-organisme ECODDS (CHIMIREC en 2018) - Pour tous les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) non pris en charge par l'éco-organisme : ✓ Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande ✓ Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP)
Bois	- VEOLIA, Hennebont - GEVAL, Pont Scorff
Batteries	- GDE à Lorient - VEOLIA, Hennebont
Verre	VERALIA (ex St Gobain Emballages)

4.1.4 LES FILIERES PRISES EN CHARGE PAR LES ECO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets.

Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

Ainsi, plusieurs types de déchets collectés par Lorient Agglomération en déchèteries sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme :

FLUX	FILIERES AU 31/12/2016
DMS	Filière mise en place par l'éco-organisme ECODDS
Piles et accumulateurs	Filière mise en place par l'éco-organisme COREPILE
DEEE	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOSYSTEMES

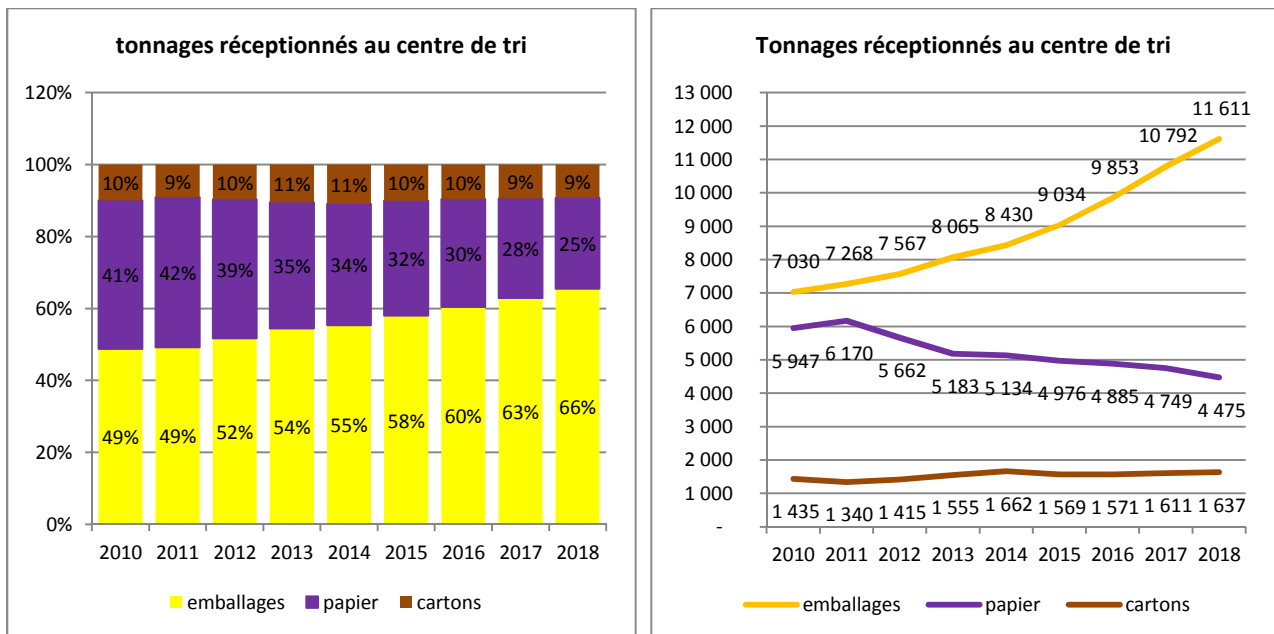
Lampes et Néons	Filière mise en place par l'éco-organisme RECYLUM
Textile	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOTLC
Mobilier	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOMOBILIER

4.2 Installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération

4.2.1 LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Le centre de tri accueille les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan. L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services – durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} Aout 2017).

LES TONNAGES RECEPTIONNES



	2017	2018	Ecart tonnage	écart %
Emballages	10 792.34	11 611,50	819,16	7.59 %
Papier	4 748.82	4 475,54	- 273,28	-5.75 %
Carton	1 610.90	1 637,34	26,44	1.64 %

Il est à noter une nette augmentation du flux multi matériaux entre 2017 et 2018 en raison de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique.

La baisse des tonnages de papier entre 2017 et 2018 se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

Le flux de carton est en légère hausse entre les deux années.

BILAN DE PRODUCTION DU CENTRE DE TRI DE LORIENT AGGLOMERATION POUR L'ANNEE 2017 :

flux	2017	2018	Évolution
			2017-2018
Papier	5 054	4 690	-7,2%
Carton	5 727	5 796	1,2%
Refus de tri	3 255	4 014	23,3%
Plastique	2 043	2 141	4,8%
Acier	528	516	-2,4%
Briques alimentaires	281	243	-13,7%
Aluminium	58	73	24,6%
TOTAL	16 947	17 472	3,1%

Les flux sortants les plus importants sont le papier et le carton. A noter qu'hormis les refus de tri, qui sont enfouis à l'ISDND de Kermat, tous les autres flux font l'objet d'une valorisation matière.

4.2.2 L'UNITE DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Depuis 2005, année de mise en service de l'Unité de Traitement Biologique de Lorient Agglomération, l'UTB traite deux flux de déchets ménagers et assimilés :

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS TRAITES PAR STABILISATION BIOLOGIQUE AVANT STOCKAGE AU CENTRE DE KERMAT

Les déchets ménagers résiduels sont vidés dans une fosse de 1 500 m³. Ils passent ensuite dans un broyeur lent avant d'être stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcées. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation ; 270 tonnes de ferraille ont été ainsi extraites.

En 2018, 33 353 tonnes de déchets ménagers résiduels sont arrivées à l'UTB et, après stabilisation et déferrailage, 23 257 tonnes ont été évacuées vers l'ISDND de Kermat.

LES BIODECHETS TRAITES PAR COMPOSTAGE ET VALORISES EN AGRICULTURE

Les biodéchets sont vidés sur une zone de réception de 200 m². Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (2 230 tonnes), ils rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 semaines, les déchets sont ensuite déposés en 6 andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.

7 481 tonnes de biodéchets ont été reçues en 2018. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR. Au total, 2 594 tonnes de compost ont été produites puis commercialisées localement (20 km autour du l'UTB). La commercialisation est à la charge du prestataire. Celui-ci sous traite la commercialisation à la coopérative Triskalia.

Le refus de criblage s'élève à 1 008 tonnes, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

4.2.3 LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE GROIX

Deux composts sont réalisés sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LE COMPOSTAGE DE BIODECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SEPARÉE

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

LE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX DE LA DÉCHÈTERIE

Les végétaux sont broyés deux fois par an et déposés en andain. Ces andains sont retournés trois fois dans l'année avant d'être tamisés.

4.2.4 L'INSTALLATION DE TRANSIT DES DÉCHETS DE GROIX

Ci-dessous une vue aérienne du site de Kerbus à Groix regroupant les différentes installations :



4.2.5 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE KERMAT

Seuls sont acceptés sur Kermat les déchets dits « ultimes » :

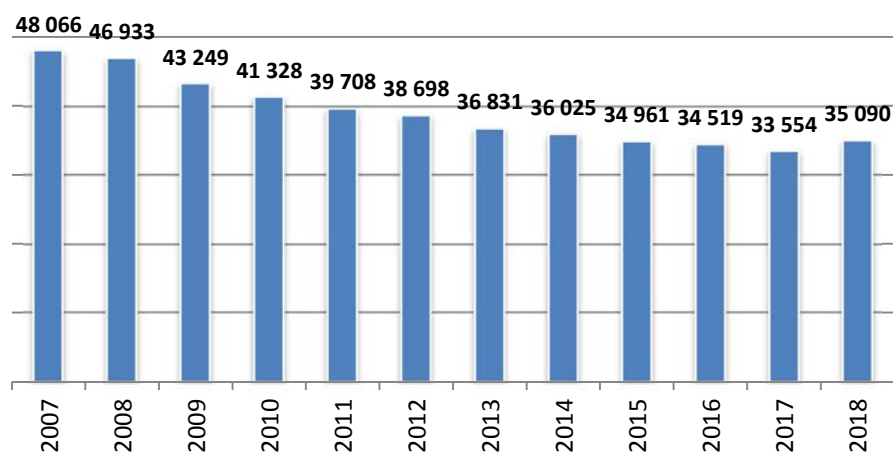
- Déchets ménagers résiduels préalablement stabilisés,
- Encombrants (encombrants de déchèterie, DAE apportés à Caudan),
- Refus de tri des emballages (de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),

- Refus de criblage des biodéchets.

Les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'est pas possible de dissocier les tonnages.

En 10 ans, les tonnages enfouis à Kermat ont diminué de façon significative. En 2007, 48 067 tonnes de déchets ont été enfouis contre 35 090 tonnes en 2018, soit une diminution de 27%.

TONNAGES ENFOUIS SUR LE SITE DE KERMAT

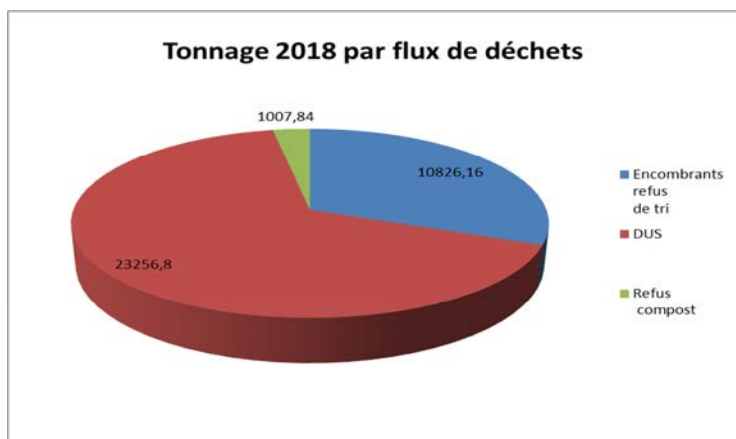


Valeurs en base 100 avec pour année de référence l'année 2010 conformément au [décret du 30 décembre 2015](#) :

Année	Tonnages enfouis	Base 100 (2010)
2010	41328	100,0
2011	39708	96,1
2012	38698	93,6
2013	36831	89,1
2014	36025	87,2
2015	34961	84,6
2016	34519	83,5
2017	33554	81,2
2018	35090	84,9

Le tonnage de déchets enfoui a augmenté entre 2017 et 2018. Cette augmentation est de 1567 tonnes (soit + 4.5%). Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- L'extension des consignes de tri entraîne une hausse des refus de tri qui se répercute directement sur les tonnages enfouis à Kermat,
- Une plus grande exigence des filières bois et donc une hausse d'encombrants,
- Une moindre stabilisation de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan (réparation des tunnels) qui induit une augmentation des tonnages à enfouir alors que les DMR sont en baisse.



Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 66% des déchets enfouis, les encombrants/refus de tri représentent 31% et les refus de compost 3%. Les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'est pas possible de les dissocier. En 2019, les apports de refus de tri pourront être dissociés des encombrants et être comptabilisés.

4.3 Taux global de valorisation

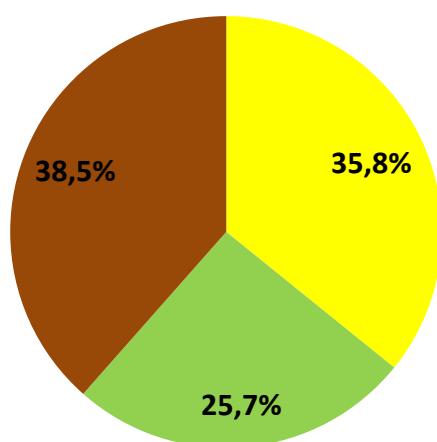
FLUX	VALORISATION
Biodéchets	Valorisation organique
Emballages	Recyclage matière
Papiers	Recyclage matière
Verre	Recyclage matière
Végétaux	Valorisation Organique
Cartons	Recyclage matière
Ferrailles	Recyclage matière
DDS <i>(Déchets Diffus Spécifiques)</i>	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Bois	Recyclage matière
Mobiliers usagés	(Ecomobilier) « Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Batteries	Recyclage matière
Gravats	<i>Enfouissement ISDI</i>
Déchets Ménagers Résiduels	<i>Enfouissement après stabilisation</i>

Pour 2018, le Taux Global de Valorisation (matière, organique, énergétique) est de 61,5%.

Tonnages de DMA hors inertes (gravats)	104 754	tonnes
Recyclage matière (hors organique)	37 504	35,8%
Recyclage organique (compostage)	26 941	25,7%
Valorisation énergétique	-	0,0%
Taux de Valorisation Globale		61,5%

Un Taux de Valorisation Globale de 61,5 % en 2018

■ Recyclage matière (hors organique) ■ Recyclage organique (compostage) ■ Non Recyclés



PARTIE 2

LES INDICATEURS FINANCIERS

1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

1.1 La Collecte

Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

1.1.1 UNE REGIE COMMUNAUTAIRE

LES COLLECTES DE PROXIMITE :

- **La collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Rianteq, soit 116 722 habitants (56 % de la population totale).
- **La collecte du verre et du papier** sur tout le territoire, sauf le verre de Lorient.
- **La collecte du papier des administrations** sur les communes de Caudan, Guidel, Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Queven.
- **La collecte des cartons des entreprises** dans les zones d'activité en bordure de la N 165.

LES COLLECTES EN DECHETERIE :

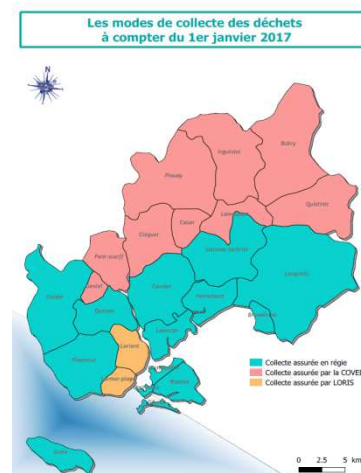
- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, les mouvements des bennes de carton et de « tout venant » de 10 déchèteries** est assuré par le personnel communautaire (déchèteries de Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord et Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Rianteq).
- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, le compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix.**

1.1.2 LES MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE

LES COLLECTES DE PROXIMITE :

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, trois sociétés réalisent des collectes sur Lorient Agglomération :

- Les collectes en porte à porte (cf carte ci contre) :
 - ✓ COVED assure la collecte des biodéchets, des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 23 867 habitants (11% de la population totale).
 - ✓ LORIS SERVICES assure la collecte des biodéchets, emballages, et déchets ménagers et assimilés en porte à porte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 67 268 habitants (32% de la population), ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.
- Les collectes en apport volontaire :
 - ✓ SUEZ assure **la collecte du verre sur Lorient.**



LES COLLECTES EN DECHETERIES :

La société COVED est prestataire de service sur l'ensemble des déchèteries du **continent** pour :

- la gestion du haut et bas de quai des déchèteries de Bubry et de Plouay,
- le compactage de caissons de déchèteries, leur évacuation vers des sites de traitements dédiés et la location des bennes et bacs sur 10 déchèteries.

LES COLLECTES DE LA RESSOURCERIE

Depuis 2015, l'association Réemploi et Compagnie a été chargée d'assurer le fonctionnement du Comptoir du réemploi. L'association dispose d'un sous-traitant Retrilog, qui assure les collectes à domicile et en déchèterie dans les points réemploi.

1.2 Le Traitement des déchets menagers

Lorient Agglomération est propriétaire des installations de traitement listées ci-dessous gérées en régie ou par des prestataires :

1.2.1 LES INSTALLATIONS GEREES EN REGIE

- La plateforme de compostage de Groix
- Le centre de transfert de Groix
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist
- L'installation de stockage des déchets inertes de Groix

1.2.2 LES INSTALLATIONS EXPLOITEES PAR UN PRESTATAIRE

Le site d'ADAOZ sur la commune de Caudan est exploité par 2 exploitants :

- L'Unité de Traitement Biologique, exploitée par GEVAL
- Le Centre de tri, exploité par ECOTRI
- Le bâtiment de transfert des encombrants et du verre , exploité par GEVAL

Sur la commune de Plouay, se trouve :

- Un silo de stockage du verre ; la prestation de chargement est assurée par JAFFREDO
- Une plateforme de stockage de déchets végétaux, exploitée par ECOSYS

2. LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché (plus de 1 000 000 € annuel).

nom de l'entreprise	nature de la prestation	la	type de contrat et durée	échéance	montant annuel des prestations 2017 en €TTC	montant annuel des prestations 2018 en €TTC	évolution 2017-2018
LORIS	collecte des emballages, biodéchets, cartons et déchets ménagers résiduels en porte à porte en zone urbaine	des	Marché public 7 ans	31/12/2023	3 181 805	3 363 678	5,7%
GEVAL	exploitation de l'unité de traitement biologique (UTB)	de	Marché public 6 ans	31/12/2024	2 568 806	2 700 317	5,1%
Atelier du Pays Fouesnantais	exploitation du centre de tri des emballages et des papiers	du	Marché public 6 ans	31/07/2023	1 843 550	2 092 031	13,5%
COVED	collecte en bas de quai et entretien en déchèterie	de	Marché public 6 ans	31/12/2023	1 627 982	1 248 592	-23,3%
COVED	collecte des emballages, biodéchets, cartons et déchets ménagers résiduels en porte à porte en zone rurale	des	Marché public 7 ans	31/12/2023	990 928	1 043 919	5,3%

3. BUDGET

Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis l'an passé :

Données compte administratif 2017		Données compte administratif 2018		taux d'évolution
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts de la dette et hors FAG	23 711 514 €	Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts de la dette et hors FAG	24 912 920 €	5%
Frais d'Administration Générale - FAG	1 097 567 €	Frais d'Administration Générale - FAG	1 000 000 €	-9%
intérêts de la dette	253 555 €	intérêts de la dette	223 849 €	-12%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 062 636 €	Dépenses Réelles de Fonctionnement	26 136 769 €	4%
<hr/>				
Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	7 264 675 €	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM44	6 989 093 €	-4%
TEOM	21 608 671 €	TEOM	22 807 889 €	6%
Recettes Réelles de Fonctionnement	28 873 346 €	Recettes Réelles de Fonctionnement	29 796 982 €	3%
<hr/>				
Excédent de la section de fonctionnement	3 810 710 €	Excédent de la section de fonctionnement	3 660 213 €	-4%
<hr/>				
Dépenses Réelles d'Investissement hors remboursement du capital	4 247 981 €	Dépenses Réelles d'Investissement hors remboursement du capital	7 258 866 €	71%
Remboursement du capital	2 504 385 €	Remboursement du capital	2 419 228 €	-3%
Dépenses Réelles d'Investissement	6 752 366 €	Dépenses Réelles d'Investissement	9 678 094 €	43%
<hr/>				
Subvention d'investissement et autres	236 132 €	Subvention d'investissement et autres	979 934 €	315%
FCTVA (<i>estimation</i>)	696 839 €	FCTVA (<i>estimation</i>)	1 190 744 €	71%
Emprunt	1 730 000 €	Emprunt	1 000 000 €	-42%
Recettes Réelles d'Investissement	2 662 971 €	Recettes Réelles d'Investissement	3 170 678 €	19%
<hr/>				
Déficit de la section d'investissement	-4 089 395 €	Déficit de la section d'investissement	-6 507 416 €	59%
<hr/>				
Résultat global	-278 685 €	Résultat global	-2 847 203 €	922%
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	99 %	Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	89 %	
<i>Pour information :</i>		<i>Pour information :</i>		
dotations aux amortissements des immobilisations	1 796 404 €	dotations aux amortissements des immobilisations	1 808 441 €	1%
dotations aux amortissements des subventions reçues	22 365 €	dotations aux amortissements des subventions reçues	21 516 €	-4%
résultat cumulé des 2 sections figurant dans le compte spécial déchets (hors recettes estimées de FCTVA)	-975 524 €	résultat cumulé des 2 sections figurant dans le compte spécial déchets (hors recettes estimées de FCTVA)	-4 037 949 €	314%

En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2018, un déficit global de 2 847K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM ne couvre pas les dépenses réelles nettes liées à l'activité.

3.1 Section de fonctionnement

3.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 26 137K€, en augmentation de +4% par rapport à 2017. Elles se décomposent comme suit :

Détail des dépenses réelles de fonctionnement	exercice 2017		exercice 2018	
	Réalisé	Dont rattachement	Réalisé	Dont rattachement
011 - charges à caractère général (exemples : contrats de prestation, impôts, locations, maintenance, transports de bien, fluides)	15 022 777 €	1 038 784 €	16 140 095 €	1 371 708 €
012 - charges de personnel	8 189 608 €	-	8 236 413 €	-
65 - autres charges de gestion courante (exemples : frais d'administration générale, BEA site Kermat)	1 557 992 €		1 469 700 €	42 579 €
67 - charges exceptionnelles (exemple : titres annulés sur exercices antérieurs)	38 704€		66 712 €	-
Intérêts de la dette	253 555 €		223 849 €	
TOTAL	25 062 636 €		26 136 769 €	

3.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 797K€, en augmentation de +3 % par rapport à 2017. Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2017		2018		EVOLUTION 2017/2018
TEOM	21 608 671 €	74,8 %	22 807 889 €	76,5 %	5,5 %
Vente marchandises	1 939 087 €	6,7 %	1 792 030 €	6,0 %	- 7,6 %
Participations et soutiens	3 412 137 €	11,8 %	3 317 506 €	11,1 %	- 2,8 %
RS	1 231 941 €	4,3 %	1 277 840 €	4,3 %	3,7 %
Redevance DIB	236 027 €	0,9 %	253 086 €	0,9 %	7,2 %
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	445 483 €	1,5 %	348 631 €	1,2%	- 21,7 %
TOTAL	28 873 346 €	100%	29 796 982 €	100 %	3,2 %

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Pour 2018, les taux sont de :

- communes de l'ex CC de la Région de Plouay : 10,10%
- communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 9,51%
- commune de Caudan : 6,80 %

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2018 est de 22 807 889 €.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 76,5 % des recettes réelles comptabilisées en 2018.

PARTICIPATIONS ET SOUTIENS

Les participations et soutiens représentent 11,1% des recettes réelles comptabilisées en 2018, avec 3 317 506 €.

Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont Citéo depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, et d'Eco mobilier.

VENTE DE MARCHANDISES

Avec une diminution d'un peu plus de 147 000 € par rapport à 2017, ces ventes rapportent un peu moins de 1,8 million d'euros.

Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes provenant des plastiques, de l'aluminium et de l'acier sont en augmentation du fait de la hausse des prix de reprise de ces matériaux ainsi qu'une évolution des tonnages des plastiques et de l'aluminium. Les recettes provenant des cartons sont en diminution du fait de la baisse des prix de reprise de ces matériaux malgré une évolution des tonnages. Les recettes et les tonnages des Journaux Revues Magazines sont en diminution également du fait de la baisse du prix de reprise (prix plancher).

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles de déchèteries, bacs usagés) représente 6 % des recettes réelles comptabilisées en 2018.

LA REDEVANCE SPECIALE (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, Tarifs, Redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- une tarification incitative au tri.

Pour 2018 les tarifs sont les suivants :

- ✓ 29,84€ le m³ de DMR

- ✓ 13,37€ le m³ d’emballages ou de biodéchets

Par ailleurs, cette redevance spéciale s’applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d’un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2018 sont les suivants :

- 95,34€ HT/an pour les caravanes
- 234,68€ HT/an pour les HLL

La RS représente 4,3 % des recettes réelles comptabilisées en 2018, soit 1 277 840 €.

LA FACTURATION AUX PRODUCTEURS DE DECHETS INDUSTRIELS BANALS DEPOSANT CES DECHETS A ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l’usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu’ils y soient traités. En 2018, la facturation à des tiers représente 253 086 €, soit 0,9 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers produits sur leur territoire.
En 2018, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement sont les suivants :
 - ✓ Pour le tri des emballages : 269,03 € HT/ tonne
 - ✓ Le reconditionnement des JRM : 23,03 € HT/ tonne
- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics
Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Pour l’année 2018, les tarifs sont les suivants :
 - ✓ Tarifs Communes membres : 68,92 € HT/tonne + TGAP 33,00 €/tonne.
 - ✓ Tarifs tiers : Biodéchets : 53,76 € HT/tonne, autres flux : 124,08 € HT/tonne + TGAP 33,00 € HT/tonne

3.2 Section d’investissement

3.2.1 DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d’investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent 9 678 K€, pour 2018, ce qui représente une évolution de +43 % par rapport à 2017.

Le remboursement du capital de la dette fléchissant en 2018, c’est la réalisation de projets d’investissement qui explique l’augmentation globale.

En effet, d’importantes opérations de travaux et d’acquisitions ont été menées au cours de l’exercice 2018, pour un montant comptabilisé de 7 259K€, à savoir :

- des travaux d’aménagement des alvéoles A3, A5 et A6 et de réaménagement des alvéoles A1, A2 et A4 sur l’ISDND de Kermat
- le renouvellement des bacs de collecte dans le cadre du redéploiement de la collecte sur les communes de Branderion, Languidic, Inzinzac-Lochrist, Caudan et Queven
- des travaux de construction et d’aménagement des déchèteries de Caudan et Hennebont

3.2.2 RECETTES D’INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 171K€ pour 2018.

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 1 191K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2018, un montant d'emprunt d'1M€, fléché sur l'activité, et de 980K€ de subventions d'investissement reçues principalement de l'ADEME et de l'Eco-organisme CITEO.

4. PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

4.1 Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National

Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

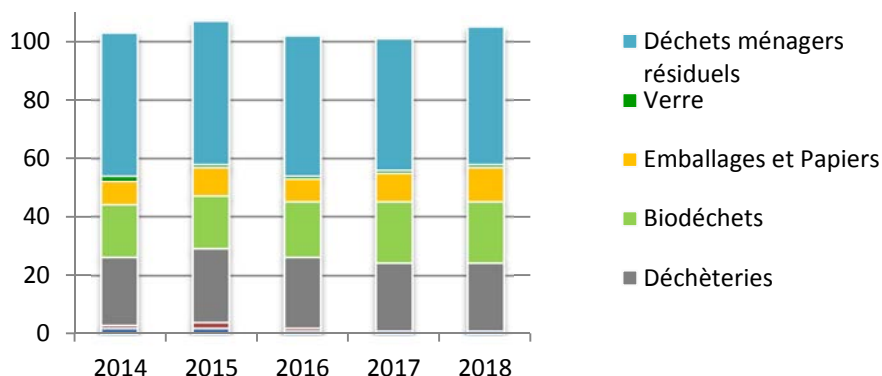
Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Coût aidé en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €

Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent un peu en-dessous de la médiane (53 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 100 kg/hab inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat,
- Les coûts du verre sont au niveau de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent un peu au-dessus de la médiane (7 €/hab). Les quantités collectées et sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales,
- Les coûts des déchèteries sont eux-aussi légèrement supérieurs à la médiane nationale (22 €/hab), avec des quantités collectées identiques aux références nationales,
- **Tous déchets confondus (hors collecte des biodéchets), les coûts de Lorient Agglomération (80 euros/hab) sont inférieurs à la médiane nationale, 89 €/hab,**
- **Les coûts des biodéchets (21 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (45 €/hab).**

ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS DES DÉCHETS PAR FLUX EN EURO HT PAR HABITANT

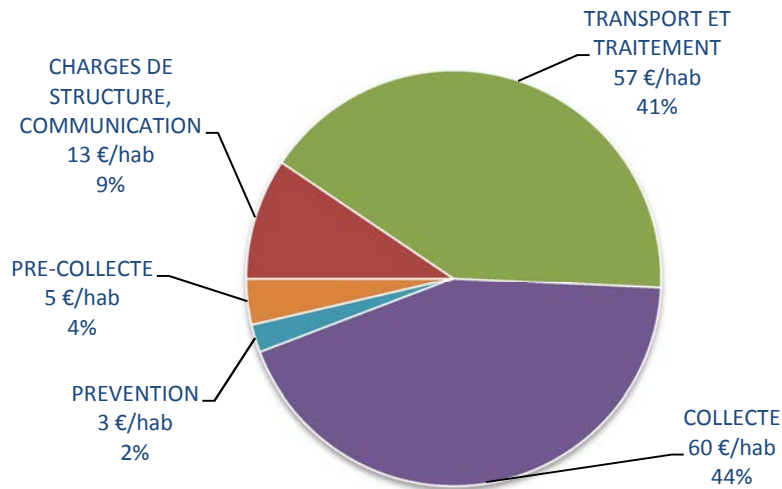


L'évolution de +4 €HT/hab. entre 2017 et 2018 s'explique par la hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le déploiement des bacs et les baisses de fréquences et la hausse mécanique des coûts de prestation de collecte (avec +4% entre 2017 et 2018, indices main d'œuvre, carburant, électricité, etc).

4.2 Répartition des charges et des produits en 2018

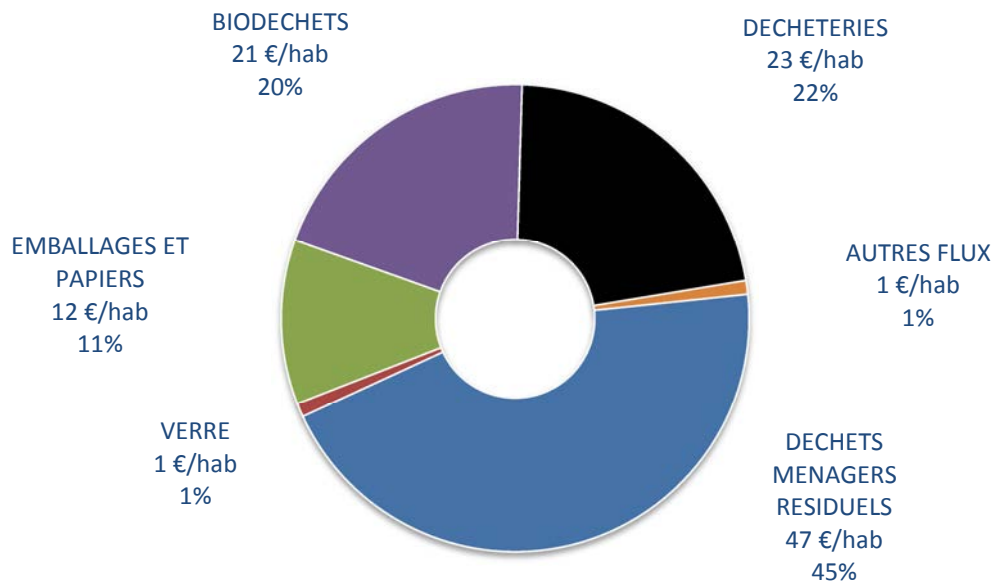
¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2014 – ADEME – mars 2017

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE DE CHARGE



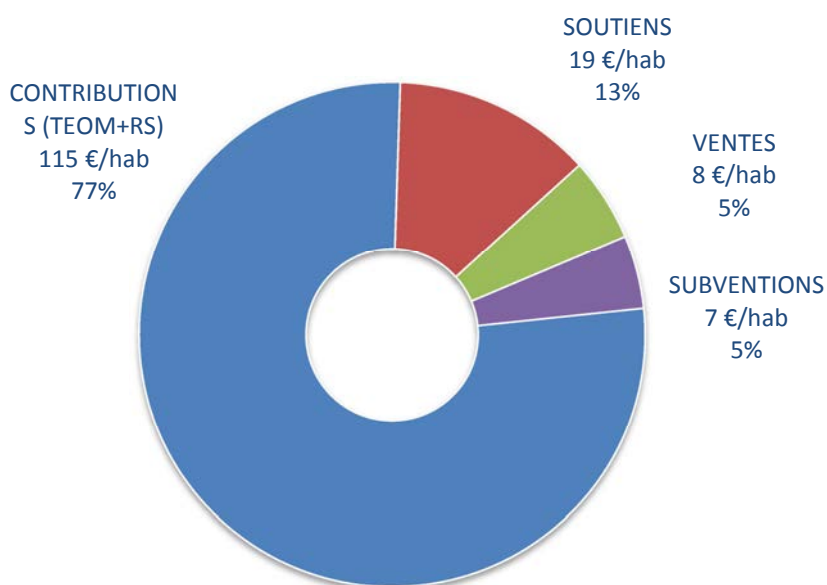
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts comparables (respectivement 44 et 41%).

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les déchets ménagers résiduels représentent près de la moitié des charges, suivis par les déchèteries (22%) et les biodéchets (20%).

RÉPARTITION DES RECETTES



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 23% des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

4.3 Détail de la matrice 2018

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	705 548,0 €	30 738,0 €	481 113,0 €	327 430,0 €	409 656,0 €	29 940,0 €	1 984 425,0 €
Communication	236 282,0 €	10 294,0 €	161 121,0 €	109 654,0 €	137 190,0 €	14 768,0 €	669 309,0 €
Prévention	80 711,0 €	12 709,0 €	20 065,0 €	15 215,0 €	455 163,0 €	954,0 €	584 817,0 €
Pré-collecte	268 867,0 €	42 831,0 €	338 041,0 €	424 668,0 €		2 872,0 €	1 077 279,0 €
Collecte	4 461 973,0 €	298 774,0 €	3 223 111,0 €	2 803 015,0 €	1 599 934,0 €	149 840,0 €	12 536 647,0 €
Transfert/Transport	83 952,0 €	52 921,0 €	72 930,0 €		522 012,0 €	12 708,0 €	744 523,0 €
Traitement	4 452 111,0 €		2 719 985,0 €	1 095 138,0 €	740 824,0 €	230 295,0 €	9 238 353,0 €
Gestion des DDM					1 928 691,0 €		1 928 691,0 €
Transport et traitement					180 799,0 €		180 799,0 €
TOTAL Charges	10 289 444,0 €	448 267,0 €	7 016 366,0 €	4 775 120,0 €	5 974 269,0 €	441 377,0 €	28 944 843,0 €
Produits industriels	20 910,0 €	206 873,0 €	518 779,0 €	12 665,0 €	706 268,0 €	133 835,0 €	1 599 330,0 €
Soutiens	---	117 986,0 €	3 678 047,0 €		235 479,0 €	20 114,0 €	4 051 626,0 €
Subventions	585 342,0 €	6 630,0 €	422 743,0 €	296 868,0 €	145 972,0 €	9 963,0 €	1 467 518,0 €
TOTAL Produits	606 252,0 €	331 489,0 €	4 619 569,0 €	309 533,0 €	1 087 719,0 €	163 912,0 €	7 118 474,0 €
TVA	410 565,0 €	29 320,0 €	391 697,0 €	245 649,0 €	296 234,0 €	12 724,0 €	1 386 189,0 €
Coût aidé HT	9 683 192,0 €	116 778,0 €	2 396 797,0 €	4 465 587,0 €	4 886 550,0 €	277 465,0 €	21 826 369,0 €
Coût aidé TTC	10 093 757,0 €	146 098,0 €	2 788 494,0 €	4 711 236,0 €	5 182 784,0 €	290 189,0 €	23 212 558,0 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,39 €	0,15 €	2,23 €	1,58 €	1,97 €	0,14 €	9,47 €
Communication	1,14 €	0,05 €	0,75 €	0,53 €	0,66 €	0,06 €	3,19 €
Prévention	0,39 €	0,06 €	0,10 €	0,07 €	2,19 €	- €	2,81 €
Pré-collecte	1,29 €	0,21 €	1,63 €	2,04 €		0,02 €	5,18 €
Collecte	21,47 €	1,44 €	15,51 €	13,49 €	7,70 €	0,72 €	60,31 €
Transfert/Transport	0,40 €	0,25 €	0,35 €		2,51 €	0,06 €	3,58 €
Traitement	21,42 €		12,02 €	5,27 €	3,56 €	1,11 €	43,38 €
Gestion des DDM					9,28 €		9,28 €
Transport et traitement					0,87 €		0,87 €
TOTAL Charges	49,50 €	2,16 €	32,59 €	22,97 €	28,74 €	2,11 €	138,09 €
Produits industriels	0,10 €	1,00 €	2,42 €	0,06 €	3,40 €	0,65 €	7,62 €
Soutiens	- €	0,57 €	17,70 €		1,13 €	0,10 €	19,49 €
Subventions	2,82 €	0,03 €	1,87 €	1,43 €	0,70 €	0,04 €	6,90 €
TOTAL Produits	2,92 €	1,59 €	21,99 €	1,49 €	5,23 €	0,79 €	34,01 €
TVA	1,98 €	0,14 €	1,81 €	1,18 €	1,43 €	0,06 €	6,60 €
Coût aidé HT	46,59 €	0,56 €	11,53 €	21,48 €	23,51 €	1,34 €	105,01 €
Coût aidé TTC	48,56 €	0,70 €	13,42 €	22,67 €	24,93 €	1,41 €	111,68 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	21,2 €	3,2 €	31,1 €	43,5 €	10,4 €	16,8 €	18,8 €
Communication	7,1 €	1,1 €	10,4 €	14,6 €	3,5 €	8,3 €	6,3 €
Prévention	2,4 €	1,3 €	1,3 €	2,0 €	11,6 €	0,5 €	5,5 €
Pré-collecte	8,1 €	4,5 €	22,4 €	56,4 €		1,6 €	16,4 €
Collecte	133,8 €	31,3 €	214,0 €	372,2 €	40,6 €	84,1 €	119,6 €
Transfert/Transport	2,5 €	5,6 €	4,8 €		13,3 €	7,1 €	7,6 €
Traitement	133,5 €		169,1 €	145,4 €	18,8 €	129,3 €	95,2 €
Gestion des DDM					49,0 €		49,0 €
Transport et traitement					4,6 €		4,6 €
TOTAL Charges	308,5 €	47,0 €	453,2 €	634,1 €	151,7 €	247,8 €	271,3 €
Produits industriels	0,6 €	21,7 €	33,7 €	1,7 €	17,9 €	75,1 €	15,2 €
Soutiens	- €	12,4 €	244,2 €		6,0 €	11,3 €	65,1 €
Subventions	17,6 €	0,7 €	26,3 €	39,4 €	3,7 €	5,6 €	13,8 €
TOTAL Produits	18,2 €	34,8 €	304,2 €	41,1 €	27,6 €	92,0 €	68,7 €
TVA	12,3 €	3,1 €	25,2 €	32,6 €	7,5 €	7,1 €	13,1 €
Coût aidé HT	290,3 €	12,2 €	159,1 €	593,0 €	124,1 €	155,8 €	205,1 €
Coût aidé TTC	302,6 €	15,3 €	185,1 €	625,6 €	131,6 €	162,9 €	218,1 €

Source : Référentiel national 2017 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2014 – ADEME) :

- 242 €/t/an pour les DMR (médiane du coût complet au niveau national), 308 €/t/an à Lorient Agglomération en raison des quantités plus faibles collectées par habitant et des coûts unitaires de traitement.
- 442 €/t/an pour les emballages (hors verre) et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 453 €/t/an à Lorient Agglomération.